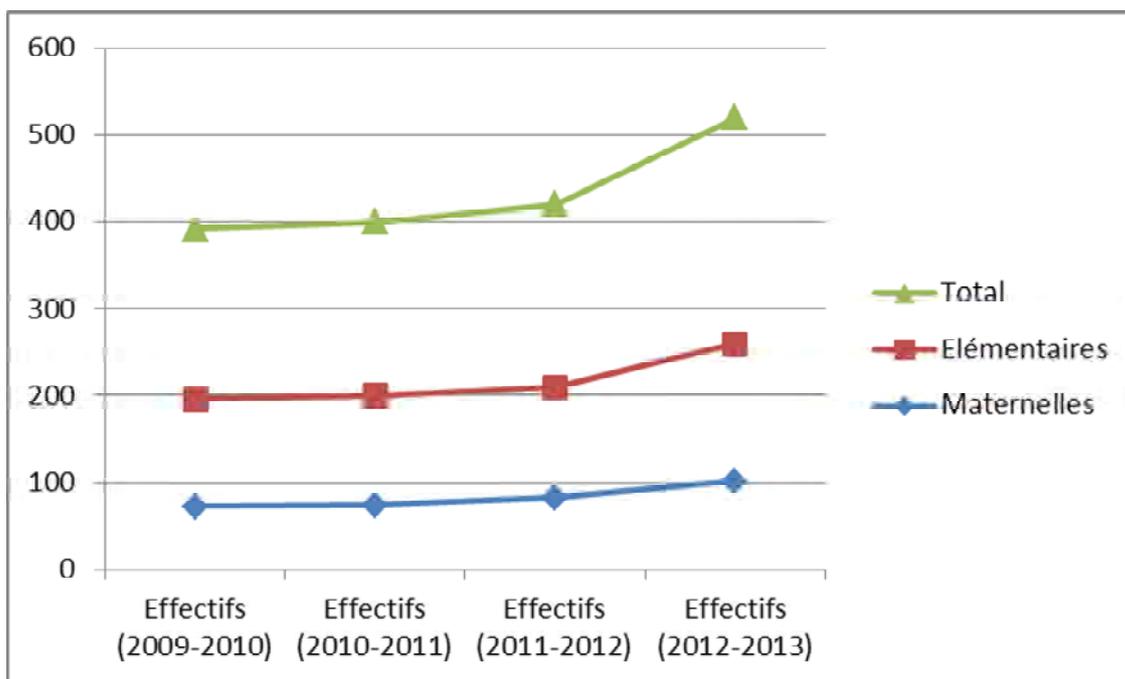


> Evolution des effectifs cumulés depuis la création de l'ensemble éducatif des côtes



**Commune d'Arry**

La commune d'Arry ne possède pas d'école maternelle mais dispose d'une classe préparatoire au sein de l'école élémentaire

Section préélémentaire :

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs	19	17	14	12	14	22	19	19	9
Classes	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Evolution des effectifs scolaires de la classe préélémentaire d'Arry

Section élémentaire :

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs	17	17	17	21	18	19	20	19	26
Classes	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Evolution des effectifs scolaires de l'école élémentaire d'Arry

(Données Inspection Académique de Moselle)

### ***Evolutions pressenties***

L'adhésion récente de la commune d'Arry au groupement scolaire a contribué à l'accroissement des effectifs par le transfert d'élèves déjà scolarisés et par l'arrivée de nouveaux ménages suite à la réalisation du lotissement route de Lorry.

Le fonctionnement en RPI doit permettre à l'ensemble éducatif d'équilibrer ses effectifs et éviter une érosion trop importante de la population scolaire.

A l'inverse, ce fonctionnement doit aussi permettre aux communes d'absorber d'éventuelles arrivées issues des opérations en cours. Toutefois, ces programmes n'ont pas fait l'objet d'une réflexion et d'un phasage commun. Ceci pourrait avoir une conséquence sur la démographie scolaire et sur la capacité d'accueil de la structure.

Les différents programmes engagés par les communes du SIVOM (exclusivement pavillonnaire) peuvent faire craindre à une augmentation éphémère des effectifs.

*La pérennité du nombre de classes au sein de l'ensemble d'éducatif ne dépend pas uniquement de la commune et de sa capacité d'attraction envers les jeunes ménages ou de son renouvellement de la population.*

*Etant rattaché au SIVOM des Côtes, la réflexion doit être posée à l'échelle intercommunal afin de pérenniser sur le long terme le nombre de classes et les effectifs scolaires.*

### ***Périscolaire***

Les activités périscolaire et extrascolaire sont prises en charges par l'association « Les enfants des côtes ». Il s'agit notamment de la prise en charge de l'accueil des enfants en dehors des cours obligatoires, de la cantine en période scolaire et de la gestion du centre aéré (les mercredis et pendant les vacances scolaires). L'association propose également des activités pour les adolescents.

\* Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Côtes regroupe les communes de FEY, LORRY-MARDIGNY et MARIEULLES-VEZON. Il emploie 11 agents à temps partiel : secrétaire, agents spécialisés des écoles maternelles, femmes de ménage, accompagnatrices pour le transport scolaire et agents pour le périscolaire.

### ***Petite Enfance***

La commune ne possède pas de structures d'accueil de la petite enfance. En revanche, 6 assistantes maternelles sont présentes sur la commune offrant 21 places de garde, en théorie. (PMI Moselle, avril 2009)

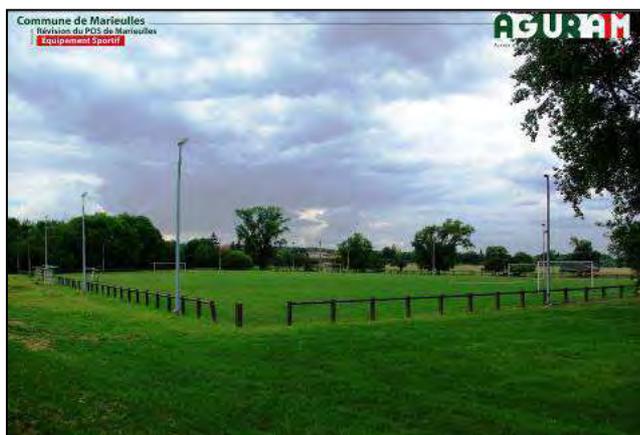
Collèges :

Etablissement fréquenté en 2008	Communes	½ pensions	externe	Total
CLG J.Bauchez	Le Ban Saint Martin	1		1
CLG J.Mermoz	Marly	16	1	17
CLG Barbot	Metz	1		1
CLG Metz-Arsenal	Metz	2 (+1 interne)		3
CLG G.Bernanos	Montigny-lès-Metz	1		1
CLG L.Armand	Moulins-lès-Metz	1		1
		<b>23</b>	<b>1</b>	<b>24</b>
<i>CLG De La Salle**</i>	<i>Metz</i>	<i>1</i>		<i>1</i>
<i>CLG Jean XXIII**</i>	<i>Montigny les Metz</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>6</i>
		<b>29</b>	<b>2</b>	<b>31</b>

(\*\* établissements privés)

Lycées :

2 élèves vont en lycée professionnel (public et privé confondus) et 18 en lycée général et technologique (public et privé confondus (3 élèves en lycée privé)). La quasi-totalité des établissements accueillant les élèves de Marieulles-Vezon sont localisés à Metz.



> Stade de foot, localisé à Marieulles



> Salle du Foyer d'Education Populaire, à Marieulles



> Espace « jeu de quilles », à Marieulles



> Plateau omnisports, à Marieulles

***Les établissements du second degré (collège et lycée) :***

La commune de Marieulles-Vezon ne possède pas d'établissement du second degré sur son territoire. Les collégiens et lycéens vont étudier en majorité au collège Jean Mermoz de Marly et dans les lycées messins.

***Les équipements sportifs et culturels***

*Données issues du RES (recensement des équipements sportifs, date de visite le 19/05/2010)*

Ces informations sont issues du RES (Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

**Un terrain de foot**

Datant de 1986, des gros travaux ont eu lieu en 2009.

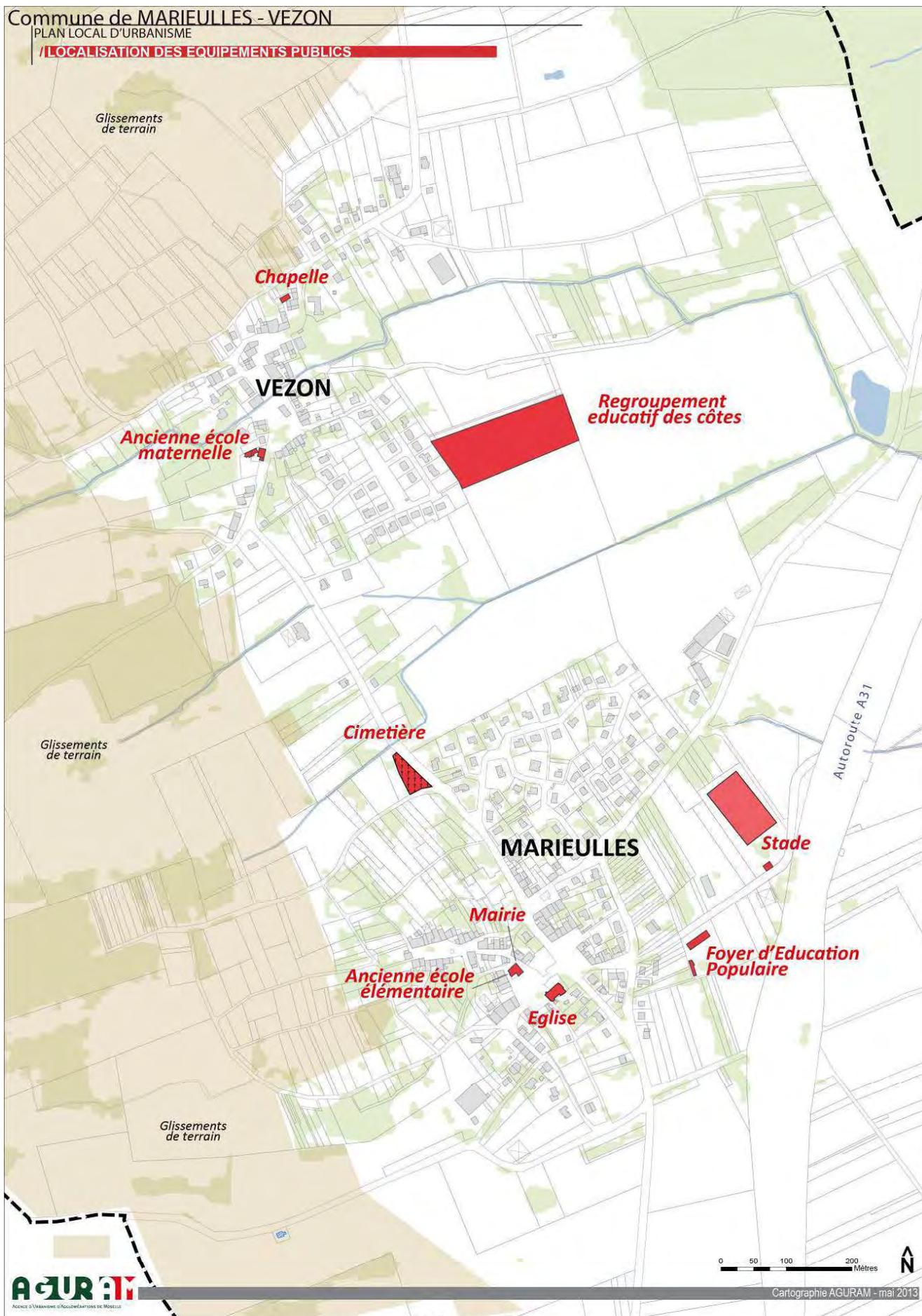
Le terrain est en gazon naturel et dispose d'un éclairage ainsi que trois vestiaires (1 arbitre, 2 sportifs) équipés de douche et de chauffage.

La gestion est confiée au FEP, section football. L'utilisation est à destination du club (équipes et école de foot) et des scolaires.

**Salle du Foyer d'Education Populaire (FEP)**

Disposant d'environ 60 places de parking, le site dispose de trois équipements :

- Salle polyvalente : mise en service en 1972 (des travaux de peinture uniquement ont été réalisés en 1990). La salle des fêtes est à la disposition des associations. Il y est proposé des activités de loisirs : gymnastique d'entretien, remise en forme et des activités sportives : tennis de table.  
La salle est équipée d'un chauffage et de sanitaire et dispose d'une buvette et d'un local de rangement.
- Un plateau omnisports : mise en service en 1980. Il est à disposition des associations, des scolaires et permet la pratique du tennis, basket, handball,... Un espace jeu pour la petite enfance y est aménagé.
- Un espace « jeu de quilles », mis en service en 1984 (travaux depuis 1984 : peinture intérieure, chauffage de la piste). Cet espace chauffé est à destination des adolescents du village, mais pas seulement. Il permet la pratique du jeu de quille, mais sert également de lieu de répétition pour les activités musicales.



**Les établissements communaux**

La commune de Marieulles-Vezon dispose de bâtiments communaux. Une commission « bâtiments communaux » a été créée, afin d’en étudier le devenir dans les prochaines années.

- **Ancienne école maternelle**, 70, rue des Vignerons VEZON. L’école a fait l’objet d’une extension en 1993. Des préfabriqués ont été aménagés afin d’accueillir une nouvelle classe.



> Ancienne école maternelle, à Vezon

- **Ancienne Ecole élémentaire**, 1, Place de la Mairie MARIEULLES. L’ouverture de l’ensemble éducatif des Côtes permettrait à la commune d’agrandir la mairie actuelle en réhabilitant ces locaux.

- **Mairie**, 1, Place de la Mairie MARIEULLES



> Mairie, à Marieulles

- **Logements communaux** : la commune dispose de trois logements communaux mis en location.

Ceux-ci sont situés :

- 1, Place de la Mairie
- 4, En Jurue
- 70, rue des Vignerons, d’une superficie de 65,50 m<sup>2</sup>

- **Grange communale de Vezon**, 32, rue des Vignerons, d’une superficie de 1400m<sup>2</sup> est louée à un particulier.

- **Deux granges à Marieulles**, croisement rue du Stade et rue de la Croix Maréchal. Ces deux bâtiments sont actuellement utilisés comme locaux techniques.

- La propriété foncière des installations occupée par **le FEP**.

La commune a fait valoir son droit de préemption sur un corps de ferme, rue du Haut Lessis et Place de la Mairie (photo ci-contre). →

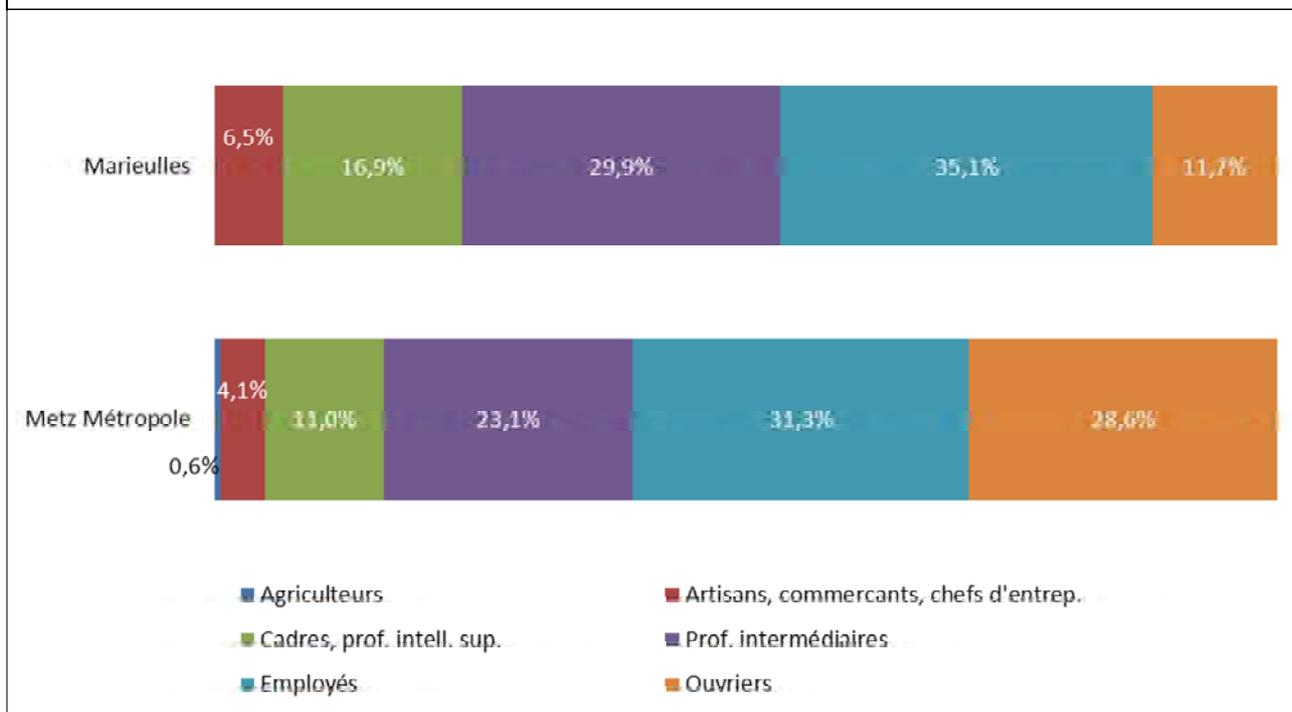
Elle souhaite réhabiliter cet ensemble afin d’y réaliser des logements locatifs sociaux, de façon à répondre aux objectifs fixés par le PLH.



> Rue du Haut Lessis

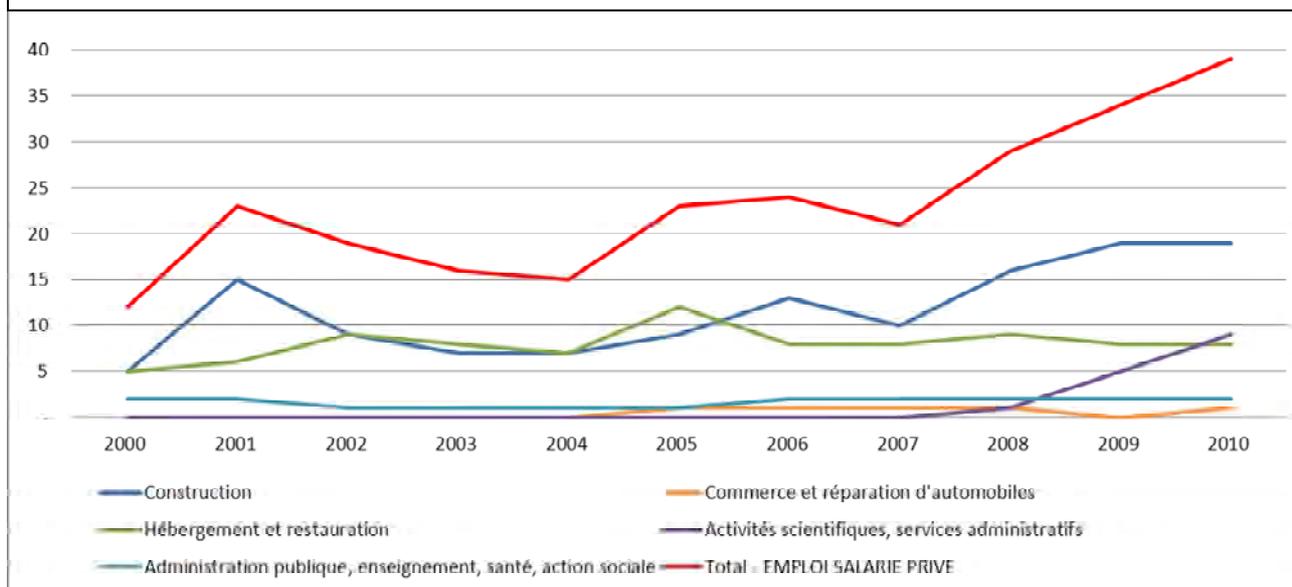
Répartition des actifs par catégories socioprofessionnelles en 2010

Source INSEE



Evolution de l'emploi salarié privé entre 2000 et 2010 (au 1er janvier) par secteur d'activités

Source UNEDIC



## 1.4 Les activités économiques

### *Population active*

#### Une tendance à la croissance de la population active

Selon l'INSEE, la commune de Marieulles-Vezon comptait en 2010 331 actifs entre 15 et 64 ans contre 275 en 1999, soit une croissance de l'ordre de + 20 % entre ces deux dates. Cette croissance de la population active est nettement supérieure à la moyenne de + 10 % constatée sur le territoire de Metz Métropole.

Le taux d'activité était de 75,8 % en 2010 contre 70,8 % pour le territoire de Metz Métropole.

Au 31 décembre 2012, la commune comptait selon le Pôle Emploi 29 demandeurs d'emploi, dont 16 demandeurs d'emploi de catégorie A<sup>1</sup>, contre entre 9 et 17 les 3 années précédentes à la même date.

#### Une présence marquée des professions intermédiaires et des employés

D'après les données de l'INSEE, on observe en 2010 à Marieulles-Vezon une surreprésentation des commerçants, artisans, chefs d'entreprises, des cadres, des professions intermédiaires et des employés par rapport à la moyenne de Metz Métropole.

A contrario, les ouvriers, sont largement sous-représentés au reste de l'agglomération.

Entre 1999 et 2010 la commune a vu la part des employés et des cadres progresser au détriment des ouvriers et des artisans.

#### Un taux de chômage qui reste très limité

En 2007 le taux de chômage (déclaratif- source INSEE5) était de 4,6 % à Marieulles-Vezon contre 3,6 % en moyenne dans les communes du sud-ouest de l'agglomération messine et 11,6 pour Metz Métropole. En 1999 ces taux s'élevaient respectivement à 5,4 %, 4,6 % et 12,7 %.

Au 31 décembre 2009, la commune comptait selon le Pôle Emploi 14 chômeurs de catégorie A6, contre 12 les 3 années précédentes à la même date.

---

<sup>1</sup> **Catégorie A** (anciennes catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

> Les établissements de la base INSEE/SIRENE 2010

(Un point peut représenter plusieurs établissements)



Source : INSEE SIRENE – Géolocalisation AGURAM



> Activité artisanale située rue du stade, en face du foyer et à proximité de l'A31



> Restaurant « L'Auberge de Vezon », situé rue des Vignerons, au centre de Vezon

## **Emploi et établissements**

### Une croissance du nombre d'emplois sur la commune entre 1999 et 2010

Selon l'INSEE la commune comptait au total 62 emplois en 2010 contre 53 en 1999, soit une croissance de l'ordre de 17 % lorsque Metz Métropole gagnait 7 % d'emplois sur la même période...

De plus, 49 établissements sont dénombrés dans la base SIRENE (INSEE) en Juillet 2010 sur le territoire communal.

Les chiffres fournis par l'UNEDIC concernant l'évolution de l'emploi salarié privé tendent à montrer que le nombre d'emplois progresse depuis 2007 sur la commune, passant de 21 emplois à 39 entre 2007 et 2010.

Ce sont principalement les secteurs de la construction et des activités scientifiques et services administratifs qui ont gagné des emplois durant cette période.

### Des activités agricoles bien présentes sur la commune

Cela se traduit notamment au sein de la commune par une proportion d'agriculteurs exploitants (emplois et actifs) plus importante qu'en moyenne dans les communes du sud-ouest de l'agglomération messine et de Metz Métropole.

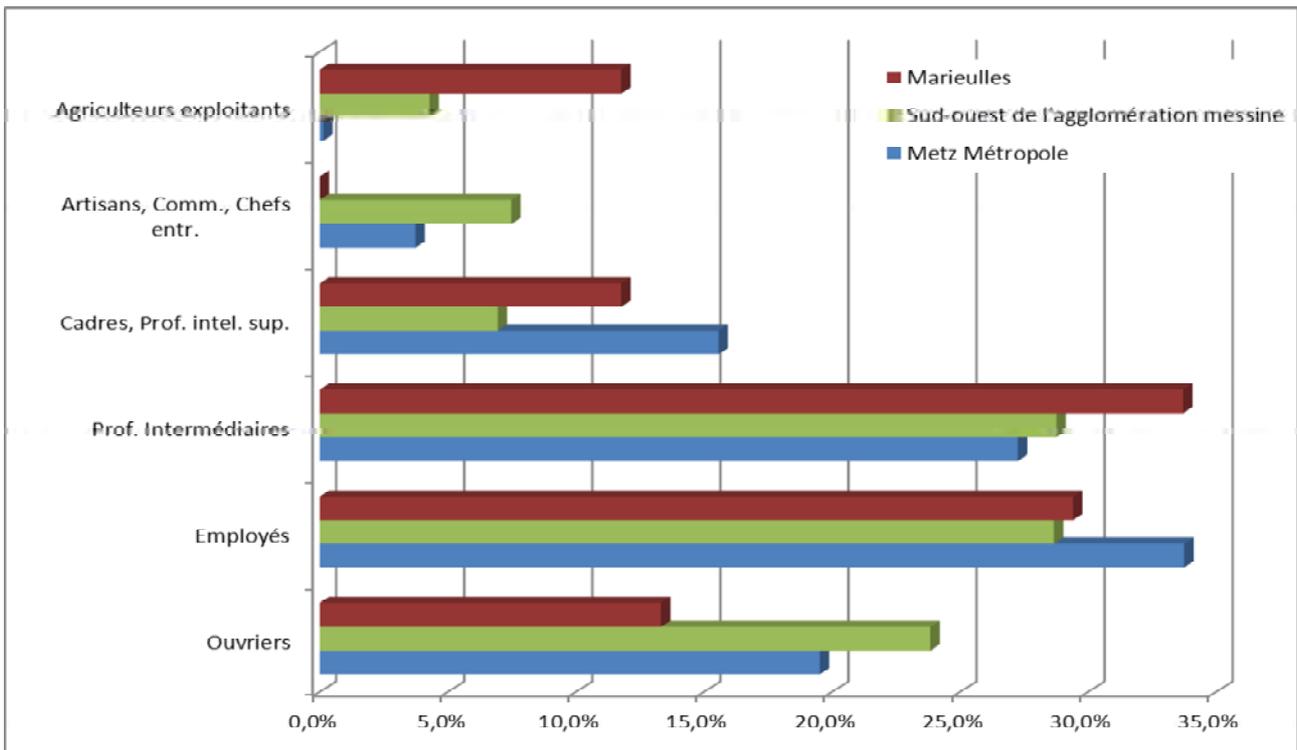
D'après la base SIRENE, la commune comptait en Juillet 2010 9 établissements dans le domaine agricole, dans des domaines variés : de la culture céréalière à l'élevage, en passant par la culture de la vigne notamment.

Certaines exploitations ont développé des activités de vente directe, notamment la Distillerie Maucourt située à l'entrée de Vezon.

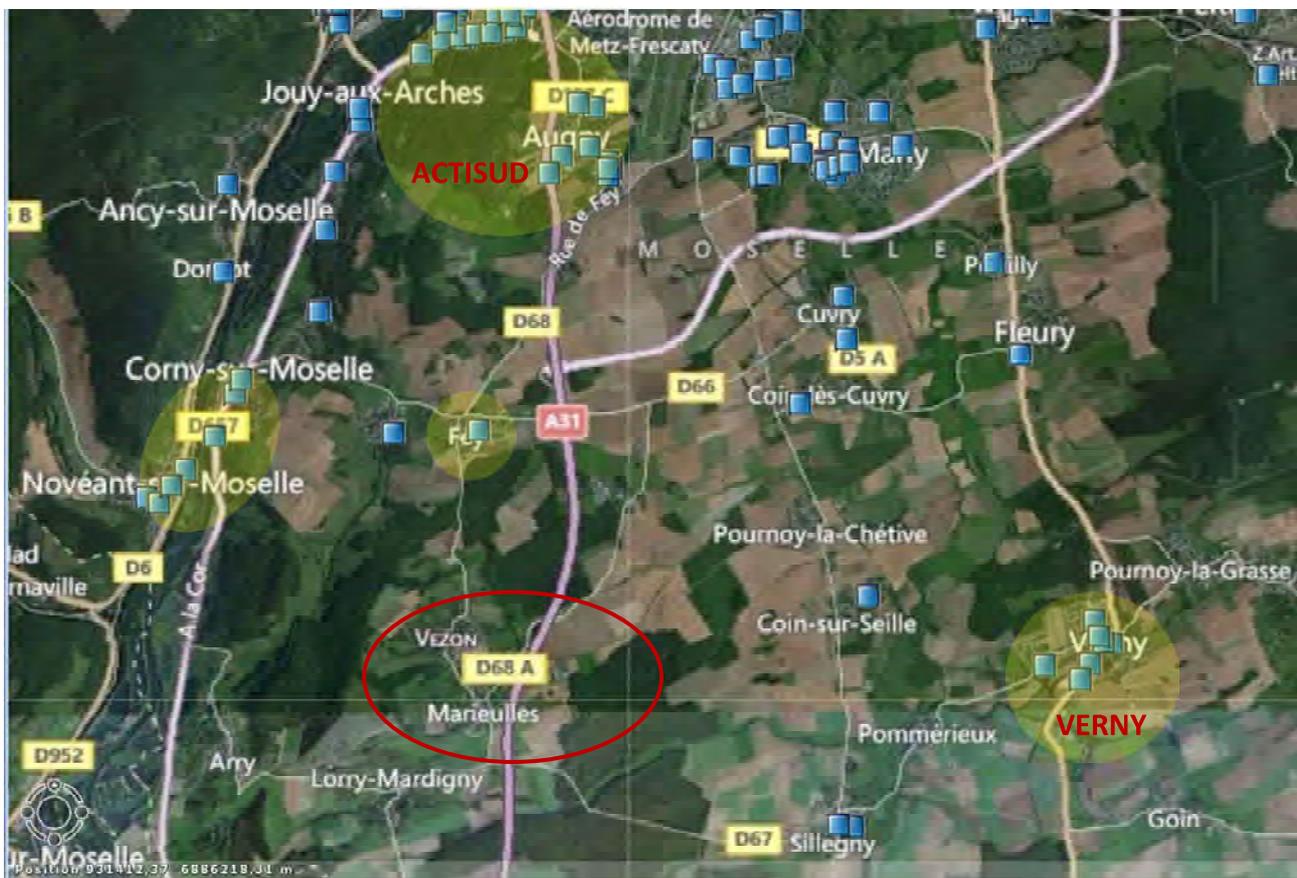
*> La Distillerie Maucourt, une activité agricole disposant d'un point de vente directe sur le village de Vezon*



Répartition de l'emploi par catégories socioprofessionnelles en 2007 - Source INSEE



> Les commerces de proximité dans le sud-ouest de l'agglomération messine – Source INSEE SIRENE 2010



### Un secteur de la construction qui progresse depuis 2007

Ce sont les activités dans le domaine de la construction qui représentent le plus d'emplois salariés privés pour la commune. Après une période de relative stabilité entre 2002 et 2007, l'emploi a quasiment doublé entre 2007 et 2010 pour atteindre de l'ordre de 20 emplois salariés privés (source UNEDIC).

La base SIRENE recense quant à elle **10 établissements** en Juillet 2010 dans le domaine de la construction, dont 5 n'emploient pas de salariés. Ces établissements sont relativement dispersés au sein de la commune, plusieurs se localisent dans la rue des Vignerons, c'est le cas notamment de l'établissement Menuiserie Actuelle qui emploie entre 6 et 9 salariés.

### Quelques activités de services, principalement exercées par des travailleurs indépendants

Des activités de services sont à noter dans l'ensemble de la commune, exercées pour la majorité par des travailleurs indépendants à leur domicile pour la plupart, cela en liaison notamment avec la création en 2008 du statut d'auto-entrepreneur. A noter, quelques entreprises emploient des salariés, notamment ABEC Environnement, situé rue du Patural, qui réalise des études techniques et emploie entre 1 à 3 salariés.

### La mairie et l'école, principaux services publics de proximité

Les services municipaux (à Marieulles), l'école maternelle et primaire (à Vezon, gérées par le SIVOM des Côtes) constituent les services publics de la commune de Marieulles-Vezon, employant au total une dizaine de salariés.

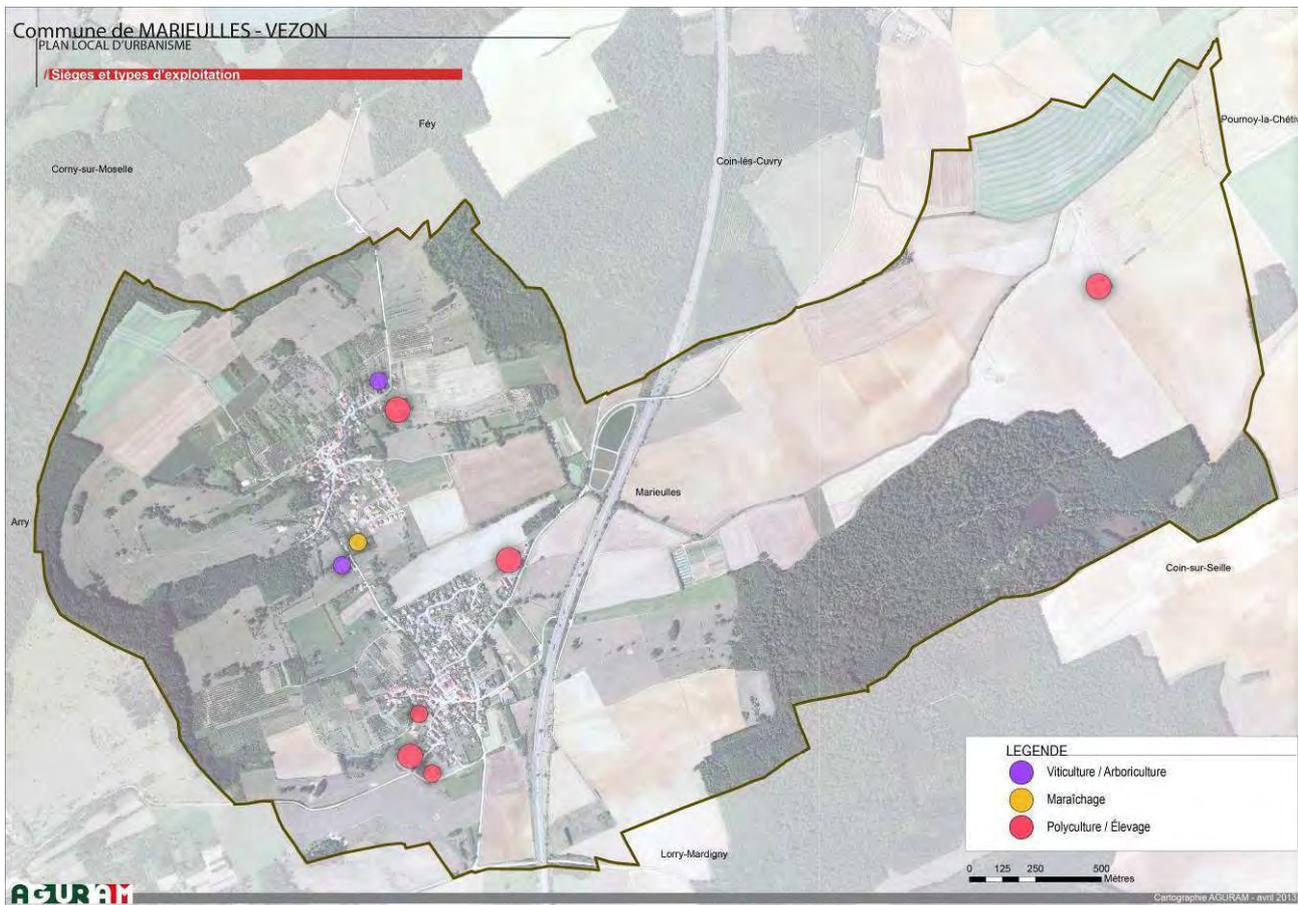
Marieulles-Vezon compte peu de services de proximité destinés directement à la population, les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration comptent de l'ordre de 6 établissements, dont le Coutiat Bar et le plus important employeur est l'Auberge de Vezon (entre 6 et 9 salariés).

A une dizaine de minutes de Marieulles-Vezon, Verny se révèle comme un pôle de proximité pour les habitants du sud-ouest de l'agglomération messine, de par la présence du bureau de Poste, de banques, de notaire, commerces de proximité...

Par ailleurs l'ensemble des besoins des habitants de la commune en matière commerciale peuvent être satisfaits par la zone commerciale d'envergure régionale ACTISUD sur les communes d'Augny, Moulins-lès-Metz et Jouy-aux-Arches, à environ 10 à 15 minutes de Marieulles-Vezon.

### **Quels enjeux en matière d'activités économiques pour la commune de Marieulles ?**

- ✓ **En lien avec la présence des exploitations agricoles, favoriser les activités de vente directe et promouvoir ces activités en dehors de la commune,**
- ✓ **Implanter un service de proximité multiservice qui pourrait aussi bénéficier aux communes alentours.**
- ✓ **Favoriser le développement d'activités à vocation de proximité au sein du tissu urbain du village. (promouvoir la mixité fonctionnelle).**



> Exploitation agricole localisée le long de la RD68a, en sortie de village de Marieulles



> Exploitation agricole située en limite ouest du village de Marieulles sur le secteur d'avant-côte



> Exploitation agricole localisée à l'entrée de Vezon le long de la RD68



> La Distillerie Maucourt, à l'entrée nord de Vezon

## 1.5 L'agriculture

### *Localisation des exploitations*

Les sièges d'exploitations de Marieulles-Vezon se trouvent toutes soit dans le village soit en bordure de celui-ci mais toujours à proximité des habitations. Ils se répartissent dans tout le village. Il faut signaler la ferme de Bury, isolée au nord-est du ban, qui n'accueille pas de siège d'exploitation mais qui est utilisée par un agriculteur extérieur pour y stocker du matériel. Il y a également créé des logements.

### *Productions et commercialisation*

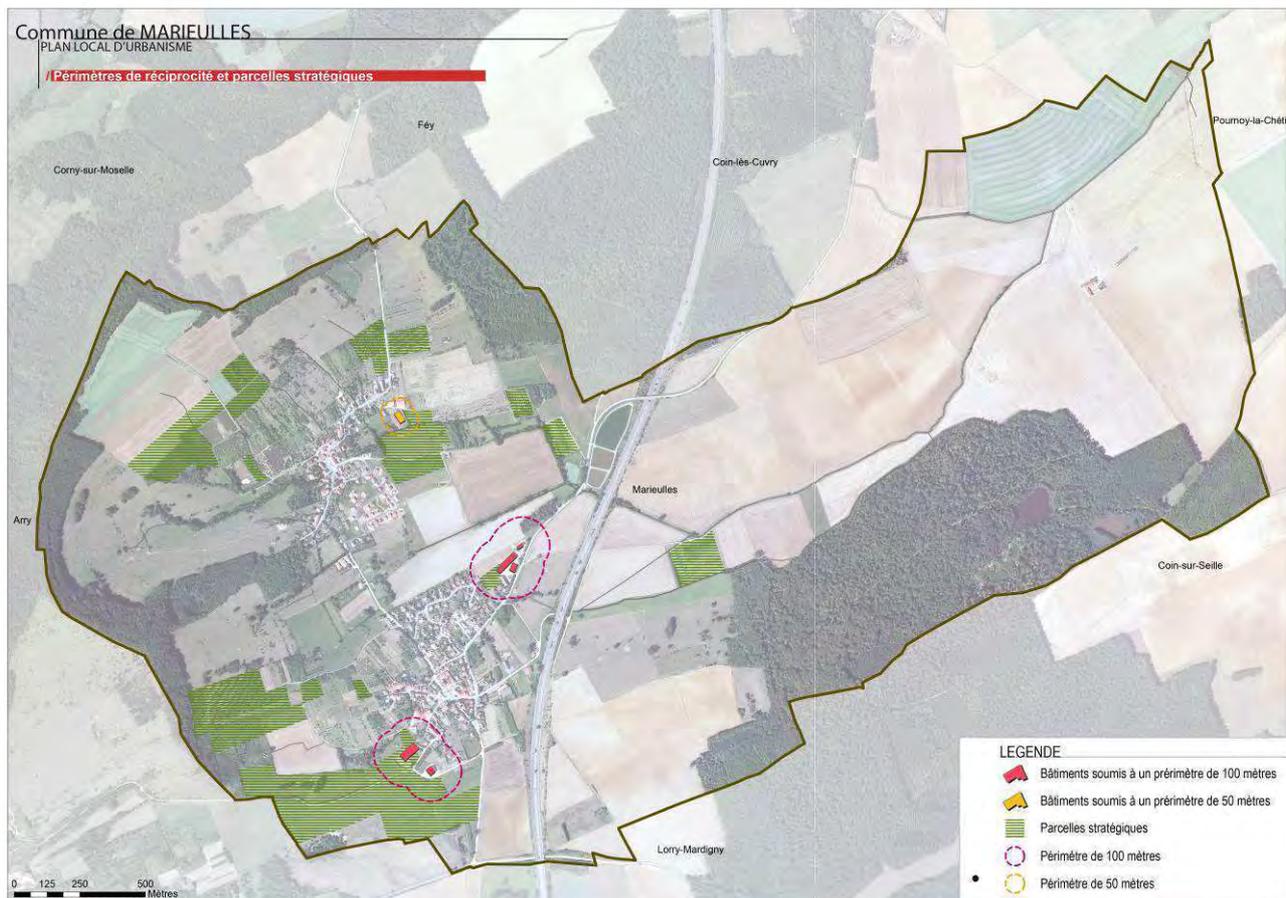
L'agriculture de Marieulles-Vezon est exceptionnellement diversifiée par rapport aux autres communes de l'agglomération. On y trouve ainsi 2 viticulteurs dont un bénéficiant du label « Mangeons Mosellan », un arboriculteur, un maraîcher et trois exploitations plus classiques associant élevage et grandes cultures. Les 3 exploitations pratiquant l'élevage font du bovin viande (vache allaitante), un atelier d'engraissement de taurillons est en projet. Cette diversité marque fortement le paysage de la commune. Les abords du village sont occupés par des vergers, des vignobles, des espaces maraîchers mais aussi des prairies et des cultures labourées. Ces cultures sont très imbriquées spatialement à l'ouest de l'autoroute, sur des parcelles de petites à moyennes surfaces. La diversité est moins grande à l'est de l'autoroute avec essentiellement des cultures, quelques parcelles en herbe et un secteur maraîcher.

Les viticulteurs exploitent entre 8 et 9 hectares au total, répartis en une dizaine de parcelles. Ils produisent, entre autres, du vin de Moselle A.O.C. mais aussi du Languedoc et du Champagne. Dans ces deux derniers cas, le raisin est produit dans des vignes du Languedoc et de Champagne mais la vinification et la vente se font à Marieulles-Vezon. La quasi-totalité de la production est vendue en vente directe. Il est à noter qu'un des viticulteurs, représentant 5 ha sur Marieulles-Vezon, est en agriculture biologique.

L'arboriculteur produit essentiellement des mirabelles. Toute la production est vendue à une autre structure individuelle dont le siège se trouve à la même adresse, aussi nous considérerons ces deux exploitations formelles comme une seule fonctionnelle. Au total c'est 17 ha de vergers qui sont ainsi exploités, et dont presque toute la production est distillée, sur le ban de Marieulles-Vezon, qui est lui-même inscrit intégralement en périmètre AOR « Mirabelles de Lorraine ». La vente se fait essentiellement au gros mais une partie reste vendue sur l'exploitation.

Le maraîcher exploite 5 ha sur lesquels il produit environ 50 sortes de légumes. Il répartit sa production sur deux sites un peu à l'écart du village. L'essentiel de la production est vendue sur les marchés messins (Metz-centre, Sablon, Borny).

Les exploitations de polyculture-élevage sont de taille très diverses : 80 ha (petite exploitation), 140 ha (exploitation moyenne) et 300 ha (grande exploitation). La plus grande part des surfaces des deux premières exploitations se trouve sur Marieulles-Vezon, répartie en parcelles petites à moyennes dispersées sur l'ensemble du ban. La troisième exploitation n'exploite que 120 ha (sur 300) sur le ban de Marieulles-Vezon. Ces trois exploitations n'indiquent pas de vente directe ou d'activités de diversification.



> Présence de vignoble VDQS, au nord-ouest de Vezon



> Une commune marquée par l'exploitation de nombreux vergers



> Agriculture céréalière, à l'est de l'A31



> Prairies d'élevage à proximité de Marieulles sur le secteur de côte

Il faut enfin signaler deux secteurs importants exploités par des agriculteurs extérieurs : d'une part un secteur pâturé d'environ 25 ha situé sur la côte à l'ouest du village exploité par un agriculteur de Cheminot et, d'autre part, une centaine d'hectares en céréales à l'est du ban exploités par un agriculteur d'Augny.

### ***Parcelles stratégiques***

La carte ci-dessous fait apparaître les parcelles stratégiques des exploitations (en plus des parcelles sur lesquelles se situent les bâtiments d'exploitation, cf. carte ...).

Il s'agit des parcelles implantées en cultures spécialisées (vignes, vergers, légumes) et des parcelles pâturées à proximité immédiate des bâtiments d'élevage qui permettent d'éviter les transferts d'animaux via les routes (à pied ou en bétailière).

Du fait des particularités de l'agriculture de Marieulles-Vezon, ces parcelles sont nombreuses et souvent proches des habitations.

### ***Types de structures et maîtrise foncière***

Cinq des six exploitations contactées sont des exploitations individuelles. Seule une exploitation de polyculture-élevage est en EARL.

Sans surprise, les exploitations spécialisées détiennent leur foncier d'exploitation. Par contre, les exploitations de polyculture-élevage ne possèdent directement ou indirectement (famille, GFA,...) qu'une partie du foncier exploité.

Il faut noter à ce titre, la situation peu confortable de l'exploitation de 120 ha qui ne possède que 4 ha et est en occupation précaire sur 35 ha, le reste étant en bail à ferme.

### ***Age des exploitants, emplois et perspectives de reprise***

Deux des 6 exploitants présents sont jeunes et la question de la transmission de leurs exploitations ne se pose pas. Les 4 autres ont entre 50 et 60 ans.

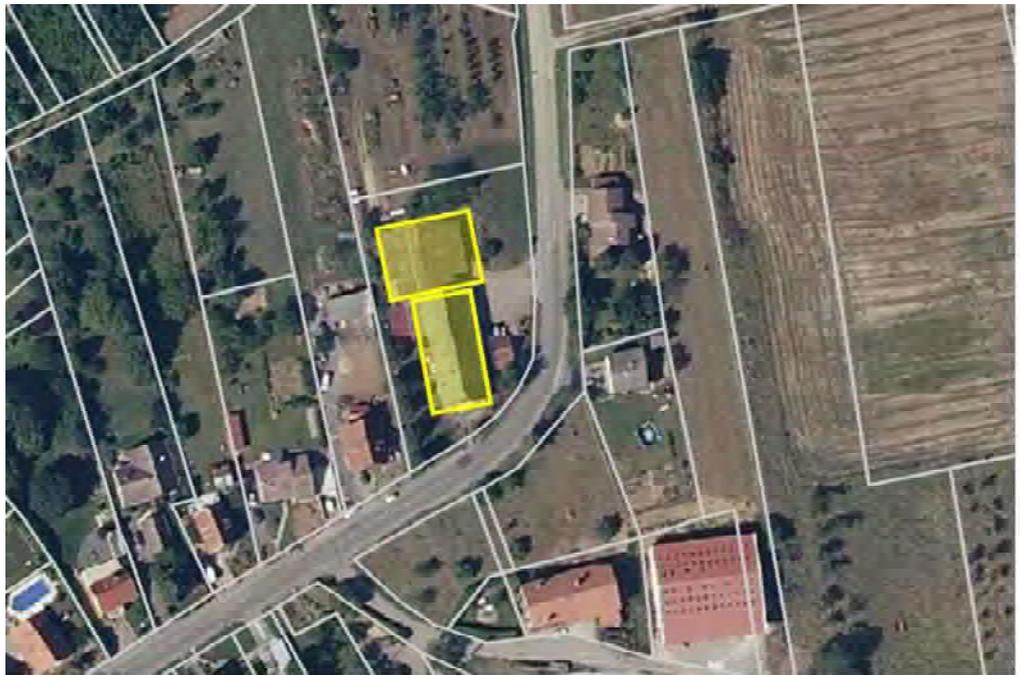
Bien que la question de la reprise ne soit pas encore une urgence pour eux, l'un d'entre eux a un repreneur connu et les perspectives sont plutôt favorables pour deux des autres, inconnues pour le troisième. Les exploitations de Marieulles-Vezon ont donc globalement de bonnes perspectives de pérennités.

En termes d'emplois, les exploitations de polyculture-élevage occupent chacune 1 personne, alors que les autres exploitations arboricoles et viticoles occupent jusqu'à 5 permanent (par exploitation) et de nombreux saisonnier.

## Bâtiments agricoles

### Exploitation EARL de Vezon (Arboriculture, distillerie)

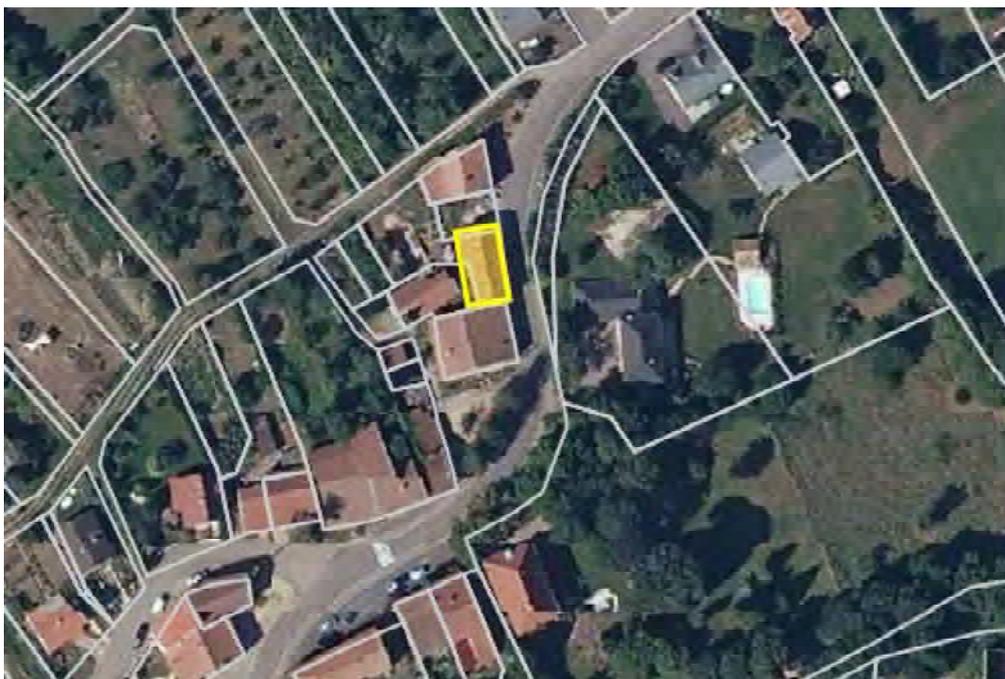
Ces bâtiments, situés à l'entrée nord de Vezon le long de la RD68, ne donnent pas lieu à périmètre d'éloignement.



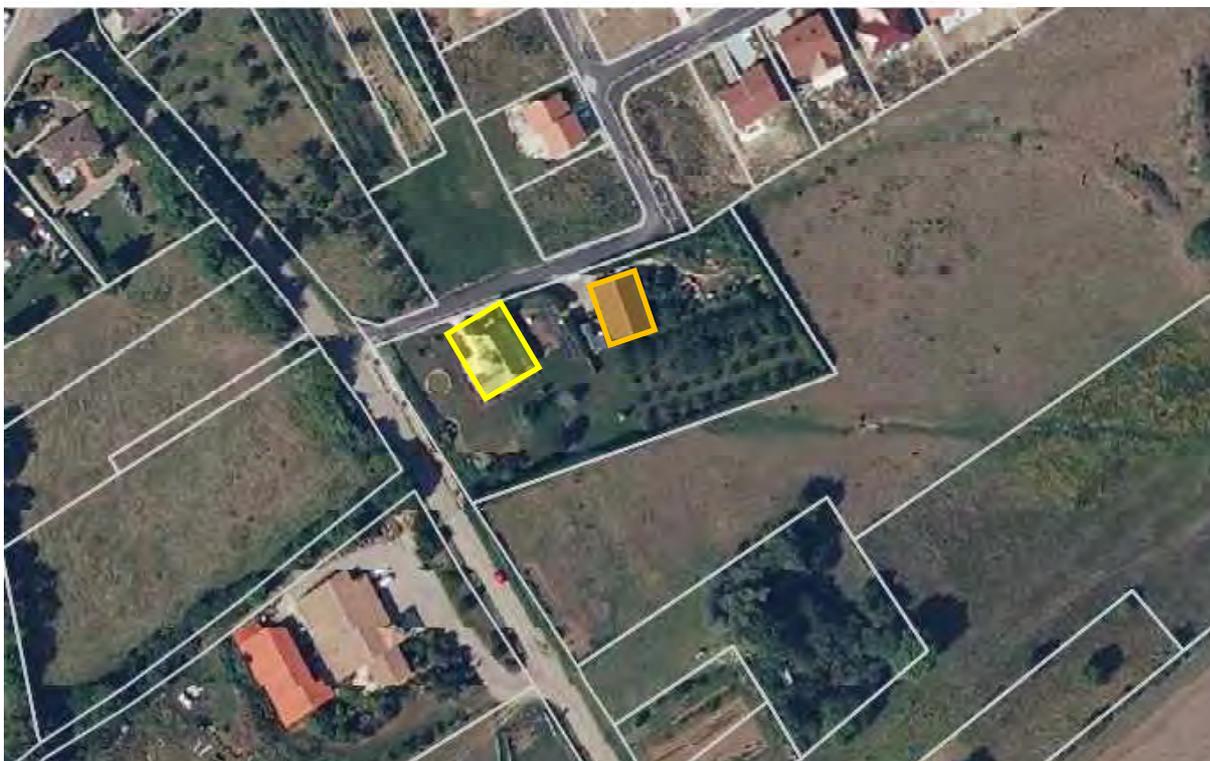
### Exploitation Garsot (polyculture-élevage)

Situés à l'entrée nord de Vezon à proximité de la RD68, le bâtiment figuré en rouge est soumis à un périmètre de réciprocité de 50 m. Le bâtiment en orange abrite un stock de fourrage. Il n'est pas soumis à périmètre au sens du Règlement Sanitaire Départemental mais son usage peut cependant générer des nuisances à prendre en considération.



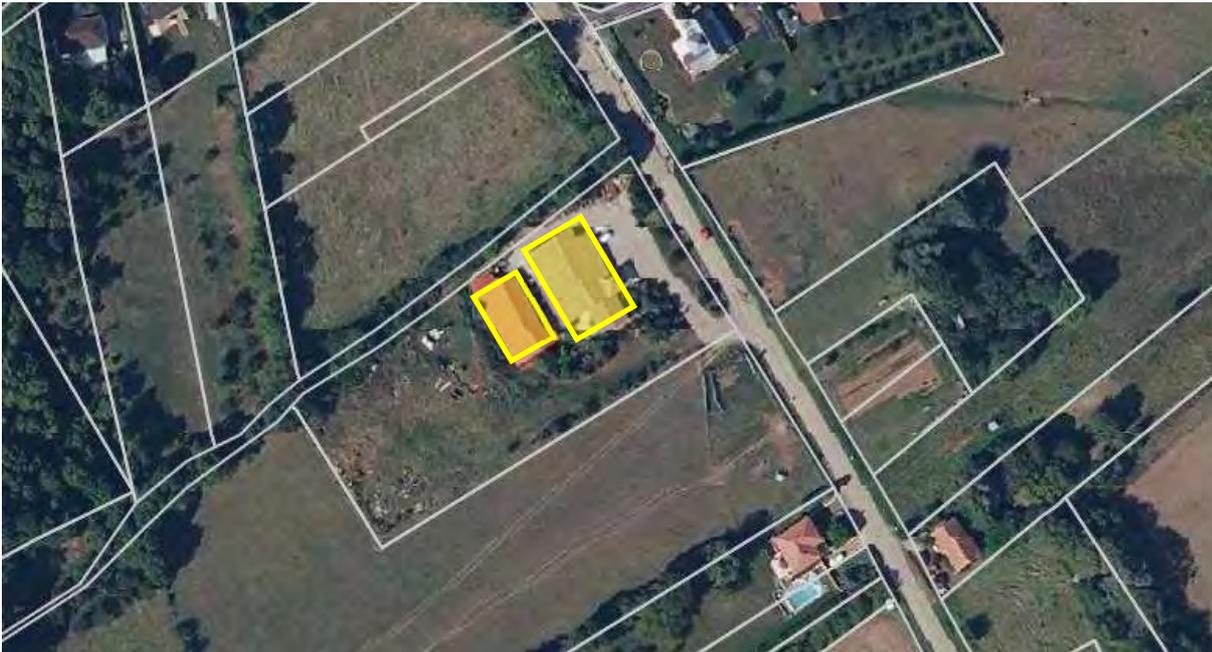
Exploitation Jaspard (viticulture)

Ces bâtiments ne donnent pas lieu à périmètre d'éloignement.

Exploitation Langard (maraîchage)

Ces bâtiments ne sont pas soumis à périmètre de réciprocité mais il faut noter que le bâtiment figuré en orange abrite des frigos qui génèrent un bruit potentiellement gênant pour le voisinage.

Exploitation Oury  
(viticulture)



Ces bâtiments ne donnent pas lieu à périmètre d'éloignement.

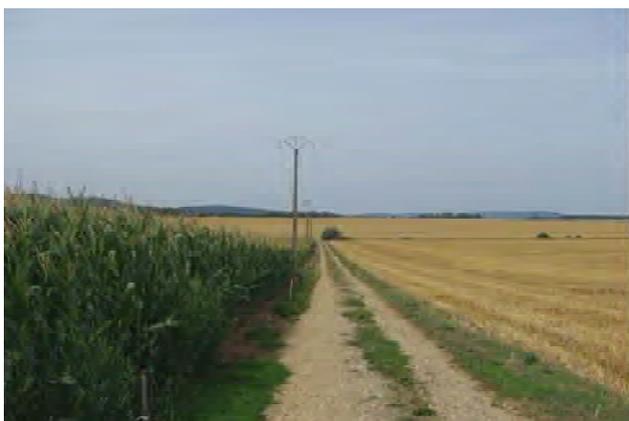
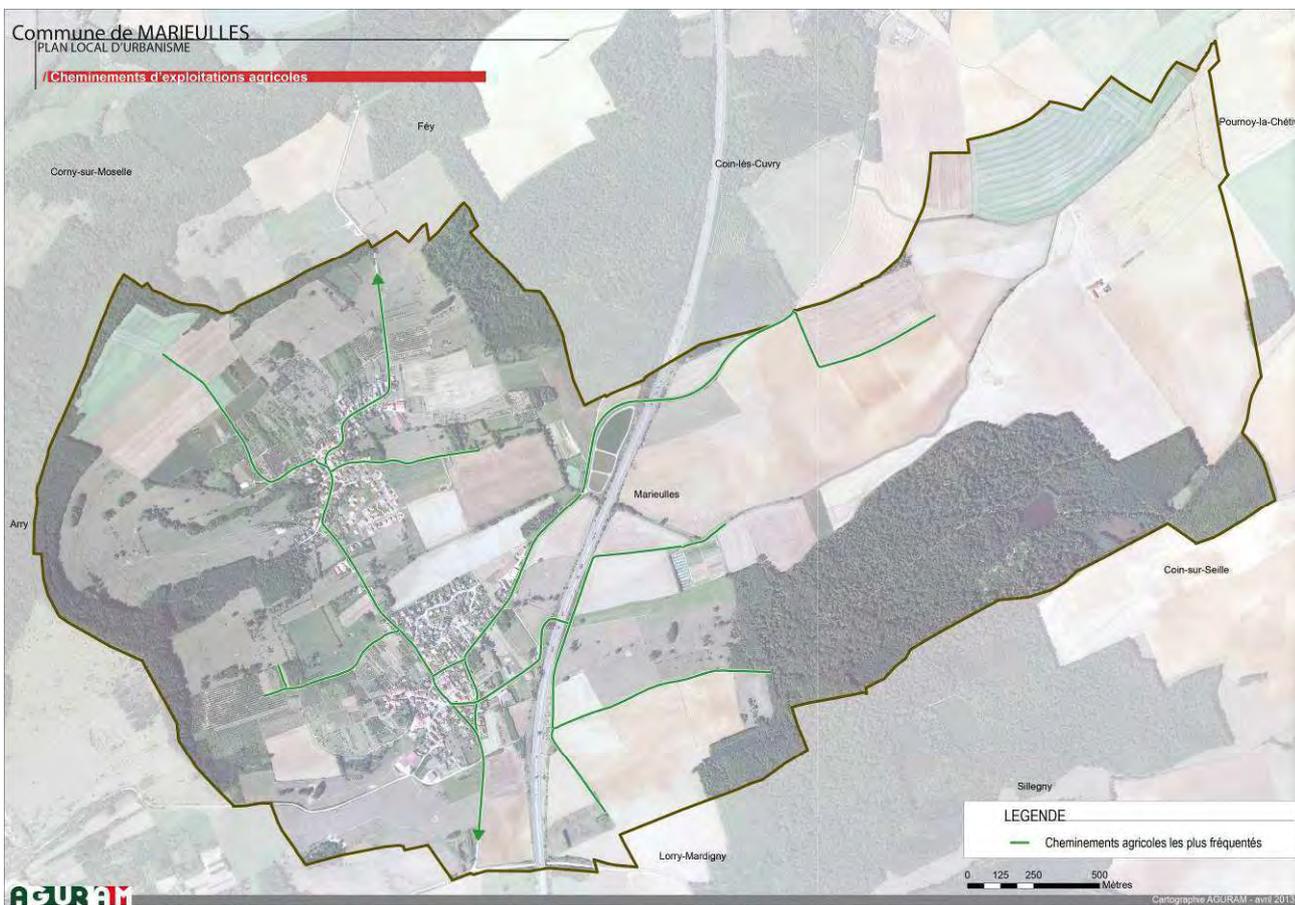
Exploitation Grandidier (polyculture-élevage)



Cette exploitation est classée. Ses bâtiments sont soumis à périmètre de réciprocité de 100 m.

Exploitation EARL de Champ Martin (polyculture-élevage)

L'exploitant déclare que son exploitation n'est pas soumise à classement mais qu'un périmètre de près de 100 m est appliqué par précaution autour de ses bâtiments d'élevage (figurés en rouge).



> Chemin d'exploitation localisé à l'est de la commune, à proximité de la ferme de Bury



> Chemin d'exploitation localisé au nord-ouest de Vezon, à proximité des vignes



> Chemin d'exploitation des vignes et vergers situés sur la côte, à l'ouest de Marieulles



> Chemin d'exploitation agricole, au sud de la commune

### ***Cheminements agricoles***

Du fait de la multiplicité des sièges d'exploitation mais aussi de la dispersion des parcelles, le charroi agricole se répartit sur de nombreux cheminements dans et hors du village sans qu'il n'en émerge de particulièrement suivi.

On pourrait dire que tous les chemins sont empruntés par plus d'un agriculteur mais jamais non plus par tous les agriculteurs comme dans certains villages.

Il est donc nécessaire de tenir compte des déplacements agricoles sur tout le réseau de la commune.

### ***Contraintes et projets***

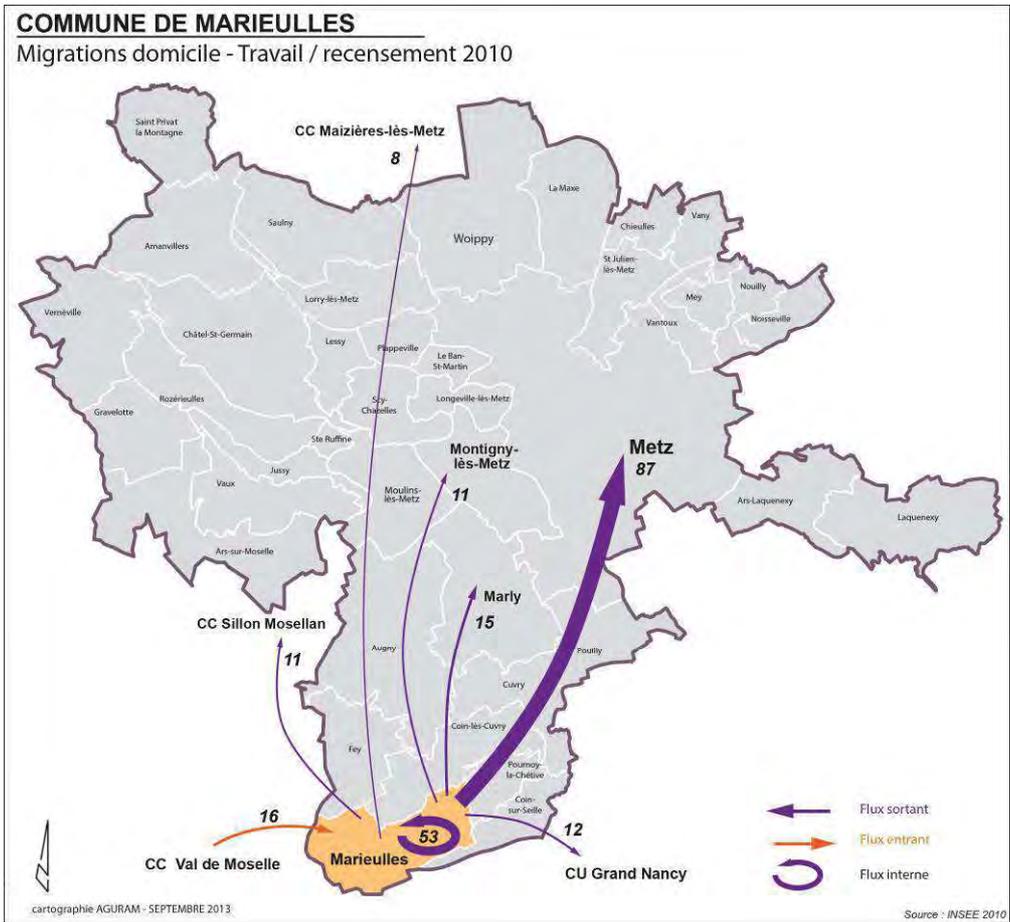
En termes de contraintes, le souci récurrent concerne l'éloignement des habitations pour les exploitations de polyculture-élevage mais aussi autour des chambres froides de l'exploitation maraîchère.

Il faut noter aussi l'importance des surfaces précaires de l'exploitation Grandidier.

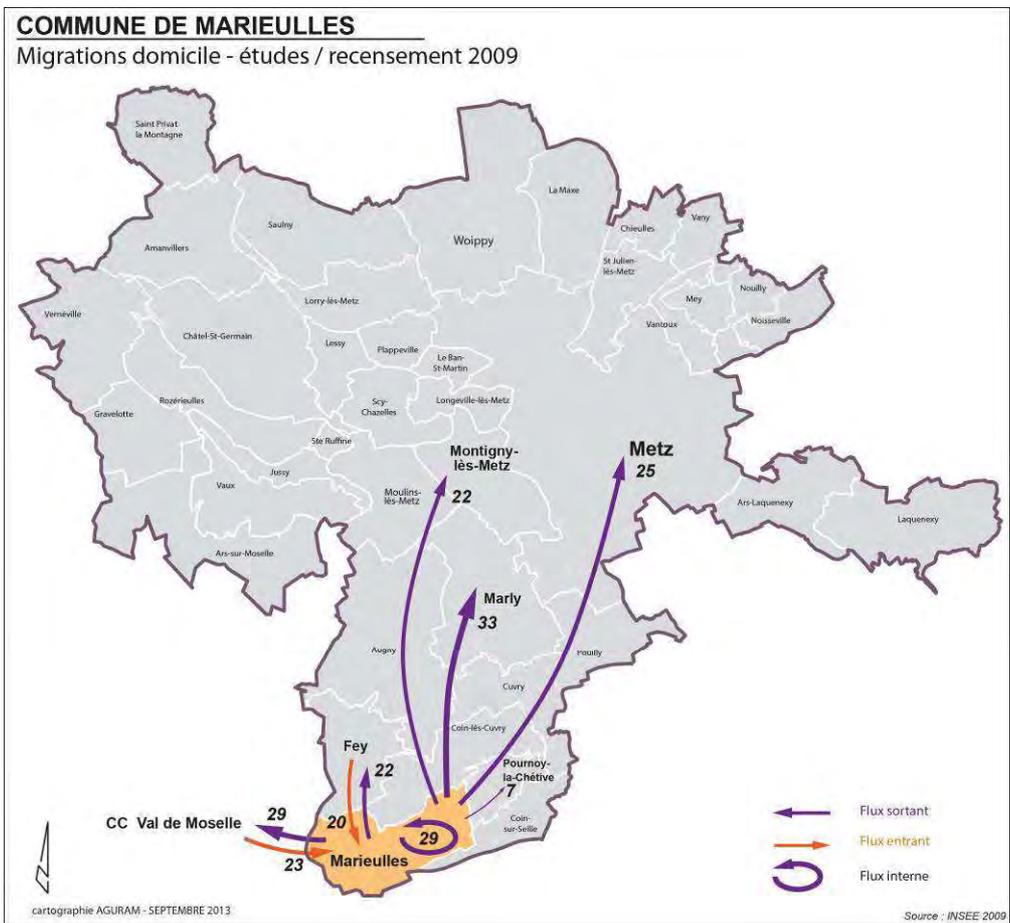
Pour ce qui est des projets, on note une volonté affichée de développement des activités existantes chez les viticulteurs ainsi que dans l'exploitation de polyculture-élevage Grandidier.

Celui-ci désire, outre ses ateliers actuels, créer un atelier d'engraissement de taurillons (a priori les mâles issus de sa propre exploitation).

Ce projet renforce l'attention qu'il faut porter à la localisation des futurs secteurs d'habitat.



> Source : INSEE RGP 2009



## 1.6 Les déplacements et la mobilité

### *Une très forte relation avec Metz et son agglomération dans les flux domicile-travail et domicile étude*

Le recensement INSEE de 2009 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune, et qui se comprennent des flux :

- internes à la commune
- sortants vers d'autres communes ou communautés
- entrants depuis d'autres communes ou communautés.

#### Flux sortants :

Parmi les communes du secteur sud-ouest de l'agglomération la majorité des flux sortants se dirigent sur l'agglomération messine et principalement sur Metz.

Marieulles-Vezon connaît la relation la plus forte avec l'agglomération, comparativement aux autres communes du secteur du sud-messin, avec 71% des flux domicile travail dirigés vers Metz-Métropole.

Les flux dirigés vers l'extérieur de l'agglomération se diffusent en faible nombre vers diverses collectivités. Parmi eux, 9 actifs travaillent au Luxembourg (source IGSS Mars 2009).

total des actifs résidants dans la commune	actifs dans la commune		actifs dans autres communes Metz Métropole		actifs autres communautés	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
255	51	20%	131	51%	73	29%

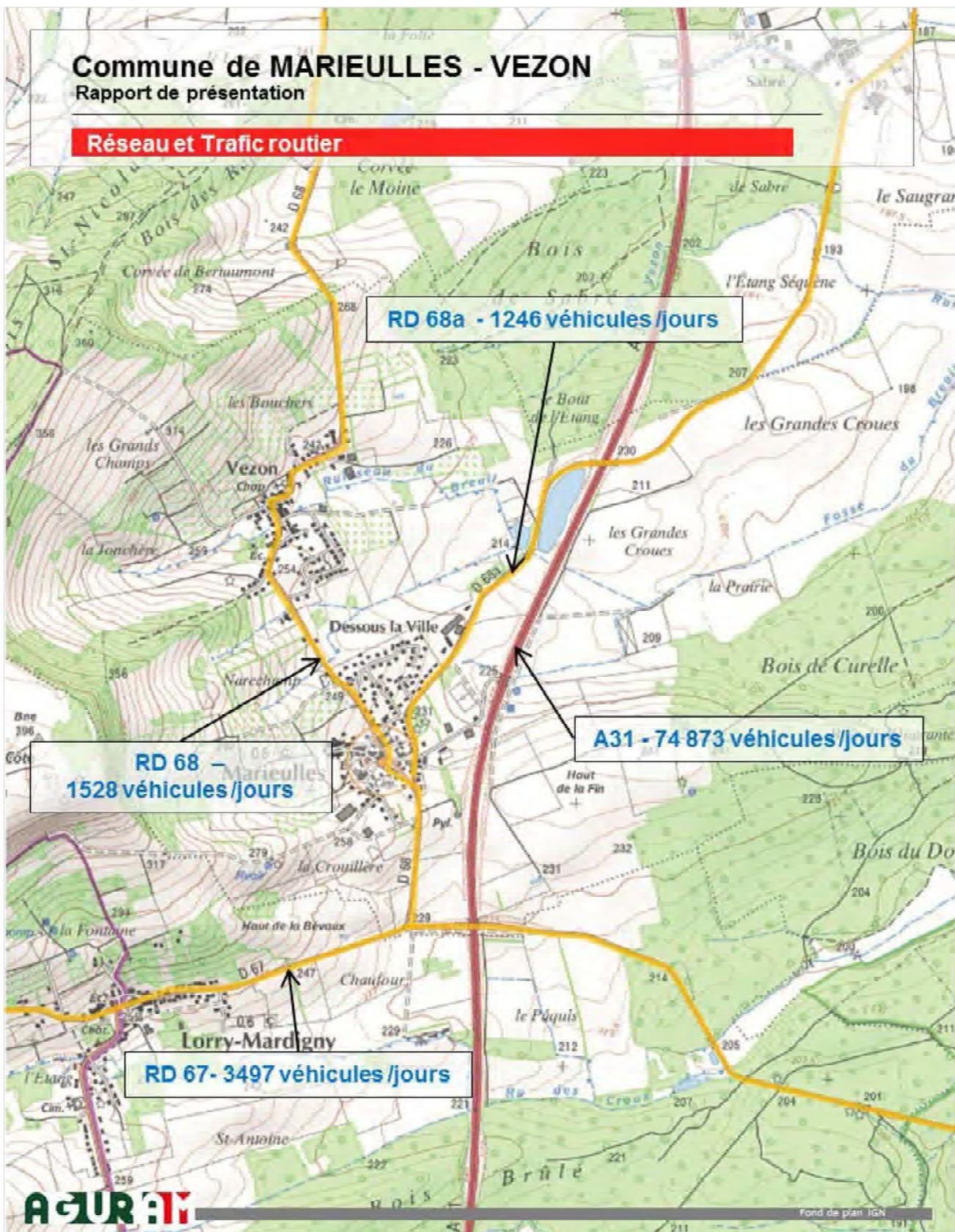
En 2009, l'INSEE recensait 51 actifs ayant un emploi qui habitent et travaillent au sein de la commune, soit une proportion de l'ordre de 20 % du total des actifs.

Les flux de déplacements liés aux études sont également dirigés majoritairement vers l'Agglomération messine (Marly, Metz et Montigny-lès-Metz) ou sur la commune elle-même du fait de la création récente du regroupement scolaire.

#### Flux entrants :

On compte peu de flux entrants sur la commune compte tenu du faible nombre d'emploi communal. Seules 72 personnes travaillent sur Marieulles-Vezon quotidiennement.

La présence du Regroupement scolaire à Vezon induit, en revanche, un nombre de flux entrants importants. Ces derniers conservent, cependant, un caractère local assez peu impactant dans la mesure où ils ne concernent que les déplacements des communes qui en sont membres.



➤ Source CG 57/ DIREST/ fond IGN-Géoportail

**Un secteur irrigué par des infrastructures routières secondaires**

La commune s’organise autour de deux axes routiers départementaux marqués par un trafic routier relativement modéré :

- **La RD68** traverse selon un axe Nord-Sud les communes de Marieulles-Vezon et Lorry Mardigny et enregistre un trafic régulier de 1 528 véhicules / jour (sens cumulés).
- **La RD68a** traverse du Nord-Est vers le Sud-Ouest le ban communal de Marieulles et présente un trafic de 1 246 véhicules/jour (sens cumulés).



> La RD68, secteur de Vezon

A noter, également, la présence de la RD67 qui traverse d’Est en Ouest l’extrémité sud de la commune dans un secteur non-aggloméré et qui est plus importante par son trafic de 3 497 véhicules/jour (sens cumulés).

Ce chiffre, plus important, est à nuancé dans la mesure où de nombreux déplacements n’impactent pas le village car ils s’organisent entre les communes de côtes (Arry, Lorry-Mardigny, ...) et le bassin de vie de Verny (Sillegny, ...).



> La RD68a, un axe secondaire où le trafic est en constante progression

Par ailleurs, la commune de Marieulles-Vezon est également plutôt préservée des flux de transit puisqu’elle ne dispose pas d’échangeur direct sur l’autoroute et l’importance du trafic poids-lourds sur les RD68 (4,76 %) et RD68a (10,42 %) restent assez limité.

**La proximité de l’autoroute A31, source de nuisances pour les riverains**

Même si l’échangeur se situe sur la commune de Fey, le tracé de l’autoroute A31 traverse le ban communal de Marieulles-Vezon.

Cet axe enregistre un trafic de près de 75 000 véhicules / jours, dont 13,05 % uniquement dédiés à la circulation des poids-lourds.

La proximité avec cette infrastructure peut entraîner des nuisances (sonores et visuelles) pour les habitants de la commune. (cf. voir photo ci-contre)



> Vue du village depuis l’A31 qui illustre la proximité quasi immédiate entre l’infrastructure et le tissu urbain de village (stade de football, habitations, ...) (source GoogleEarth)



*> Avec un gabarit très étroit et des accotements régulièrement en mauvais état, la RD68a apparaît comme un axe potentiellement dangereux et accidentogène pour ses usagers (Entrée nord-est de la commune)*

**Une accidentologie peu marquée**

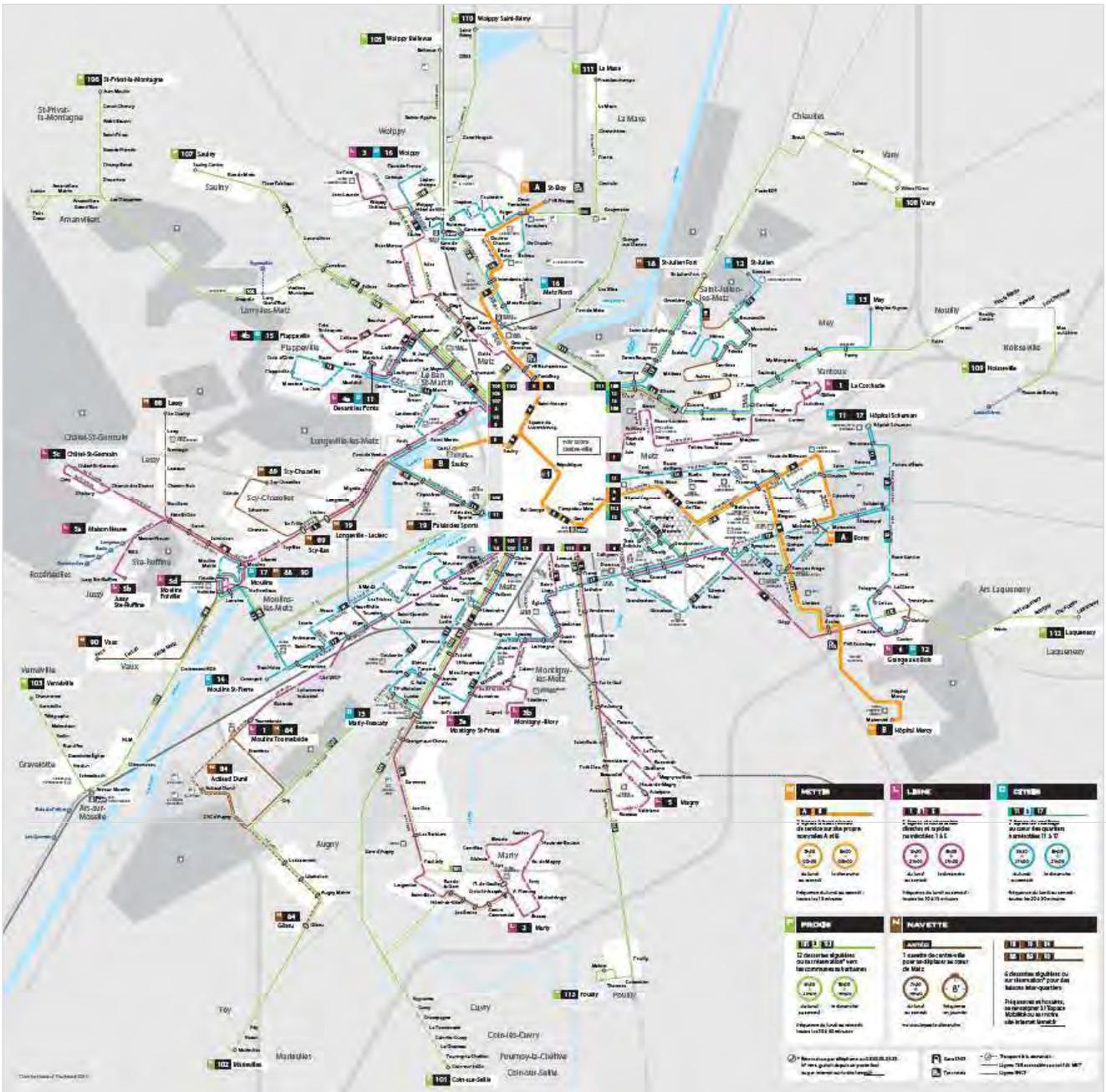
De 2008 à 2012, trois accidents corporels ont été recensés sur le ban communal de Marieulles ayant entraînés six victimes dont quatre blessés hospitalisés.

Concernant les deux accidents de la RD 68a, ce sont des pertes de contrôle de motocyclistes.

Années	ACCIDENTS		VICTIMES	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
2008	2		5	
2009	0	↘	0	↘
2010	0	→	0	→
2011	1	↗	1	↗
2012	0	↘	0	↘

Il faut noter, par ailleurs, que la diminution de la vitesse à 110 km/h sur autoroute a entrainer une chute considérable des accidents corporels (un seul accident recensé en 5 ans).





> Plan du nouveau réseau de transports en communs de Metz-Métropole



> Arrêt ligne 102 à Marieulles

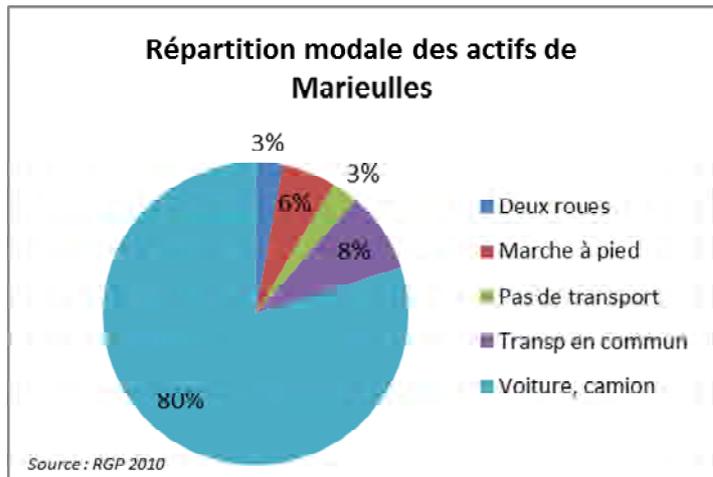


> Arrêt ligne 102 à Vezon

### **Une dépendance automobile forte**

Les habitants de Marieulles, comme ceux des communes du secteur sud-ouest, sont actuellement dépendant de l'utilisation de la voiture particulière dans leurs déplacements domicile-travail. Ainsi 80% des actifs de Marieulles se déplacent quotidiennement en voiture pour se rendre au travail.

La part des actifs se déplaçant en transports collectifs est de 8% (contre 14 % pour l'agglomération) et 6% se rendent à pied à leur lieu de travail.



Depuis 2006, la répartition modale des déplacements domicile-travail a véritablement évolué en faveur des modes doux et des transports collectifs. La part de la voiture diminue de 8 points (80% en 2010 contre 88% en 2006). Cela s'explique par un transfert modal vers les transports collectifs puisqu'aucun actif n'utilisait les transports collectifs pour se rendre à leur travail en 2006 et représentent 8% en 2010. La marche est également en forte progression passant de 1% à 6%.

La présence d'une aire de covoiturage sauvage à proximité de l'échangeur de Fey (RD66) laisse à penser que le partage de la voiture est peut-être envisagé par les habitants du secteur.

### **Une restructuration totale du réseau de transports collectifs urbains de Metz Métropole**

Une modification profonde de la desserte en transports collectifs de l'agglomération est intervenue depuis octobre 2013, dans le cadre de la restructuration du réseau. Le réseau est remodelé autour de METTIS, deux lignes de bus à haut niveau de service, qui en constituent l'armature.

En complément de ces 2 lignes, le réseau est réorganisé de façon hiérarchisé, à savoir :

- Une refonte des lignes structurantes en 5 lignes desservant les axes à fort potentiel de fréquentation ;
- 7 lignes complémentaires pour des besoins interquartiers (de rocade) ; □ lignes CT
- La mise en place d'un Transport à la Demande pour les lignes suburbaines □ 13 lignes PROXIS
- La création de 8 Navettes pour une desserte régulière assurant les liaisons intra-quartier ou de rabattement sur une ligne du réseau vers le centre-ville.

# Commune de MARIEULLES - VEZON

## RAPPORT DE PRESENTATION

### RESEAU TRANSPORTS EN COMMUN



Rapport de présentation de la Commune de Marieulles - Mai 2013 - Source : Metz Métropole



### ***La mise en service des lignes PROXIS***

Dans le cadre de la restructuration du réseau de transports en commun en anticipation du projet Mettis, la desserte de la commune a été modifiée depuis septembre 2012 par la mise en service des lignes PROXIS (service de bus suburbain). Marieulles est actuellement desservie par 1 ligne : la ligne PROXIS 102 (service de bus suburbain) et remplace ainsi l'ancienne ligne 116.

### ***Ligne 102, principale ligne pour desservir le centre-ville de la commune***

La ligne suburbaine 102 assure la liaison entre le pôle multimodal et Marieulles en longeant la ZAC de Moulins Tournebride au Sud (RD5b) et en traversant le Sud de Montigny-lès-Metz (D5). Cette ligne permet ainsi de rejoindre le centre-ville de Metz (gare) en 40 min depuis le centre de Marieulles.

La mise en place de PROXIS ne modifie pas l'organisation spatiale de la desserte de ce secteur de la commune, à savoir la desserte de 2 arrêts « Marieulles » et « Vezon ». Ce service fonctionne du lundi au samedi de 5h02 (Marieulles) à 21h11 toutes les 30 à 60 minutes, et de 8h16 à 19h11 les dimanches et jours fériés avec une fréquence d'environ 2h. La desserte est assurée soit par des services permanents (11 allers et 9 retours Marieulles/Metz), soit par des services accessibles sur réservation (8 allers et 12 retours proposés). Les habitants de Marieulles ont la possibilité de rejoindre la ligne 2 (Marly/ République), grâce à des correspondances depuis l'arrêt Jeanne d'Arc.

### ***Une absence de desserte en transports collectifs interurbains***

La commune de Marieulles n'est pas desservie par des lignes de transports interurbains de la Moselle (TIM).

### ***La desserte scolaire***

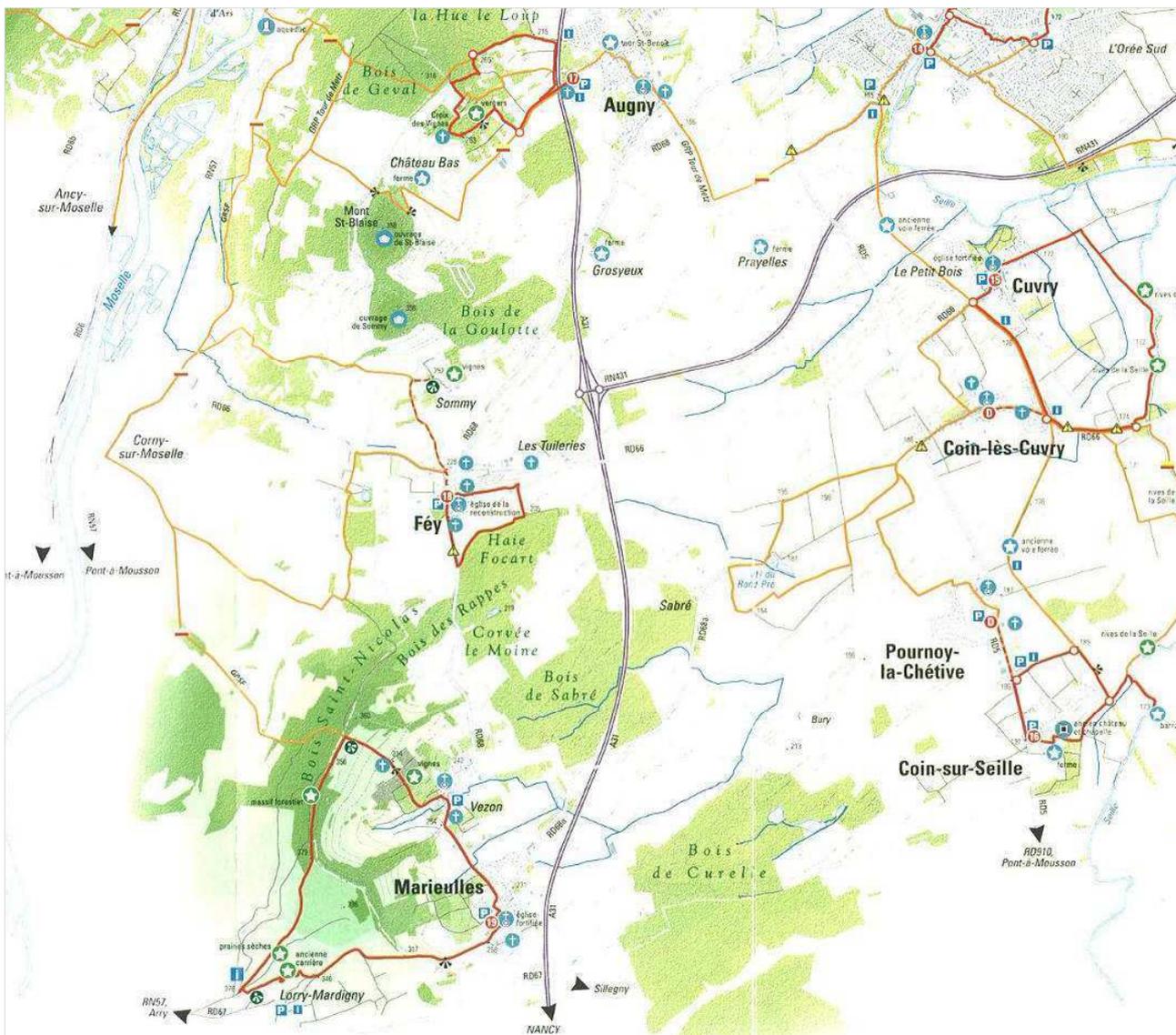
Suite à la signature d'une convention relative à la complémentarité des réseaux de transports urbains, interurbains et scolaires des TIM et TMM, l'ensemble des élèves scolarisés sur le Périmètre de Transport Urbain (PTU) de Metz Métropole empruntent, depuis septembre 2013, le réseau des TMM, à savoir « Le Met' ».

Ainsi les élèves de Marieulles peuvent emprunter les lignes 102, au même titre que les autres usagers et bénéficient d'un service particulier le matin (7h18) les transportant au collège Mermoz à Marly, permettant de respecter les horaires du collège.

### ***Restructuration du réseau de transports collectifs urbains : vers une amélioration nette de l'amplitude horaire et de l'offre***

Cette adaptation de l'offre constitue une nette amélioration en termes d'amplitude horaire. En effet, la ligne 116 proposait ses services qu'à partir de 6h45 le matin en direction de Metz, contre 5h00 actuellement. Cet ajustement s'est concrétisé également par une augmentation de l'offre en Transports Collectifs urbains pour la commune passant de 9 allers et retours contre environ 30 actuellement (tous services confondus, y compris sur réservation) en semaine.

Cette adaptation vise à répondre aux plus près aux besoins de la population, notamment durant les heures creuses.



### ***L'accessibilité des personnes à mobilité réduite***

La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Cette loi précise dans son article 45 que la chaîne du déplacement qui comprend entre autre la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur modalité, est organisé pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Ces obligations nouvelles sont appelées à bénéficier à tous les usagers, y compris les personnes âgées, les enfants et plus généralement toutes les personnes gênées dans leurs déplacements.

Ainsi les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. La commune, maître d'ouvrage de ces voiries communales, doit donc veiller à leur mise en accessibilité.

Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, abaissement des bordures au niveau des passages piétons, pose de bandes podotactiles,...

### ***Le stationnement***

Il sera important de se référer aux objectifs et outils validés pour le stationnement dans le cadre du PDU pour les communes périphériques. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixés dans le cadre du PDU.

### ***L'absence de préconisations modes doux dans le schéma directeur piétons et vélos du PDU ...***

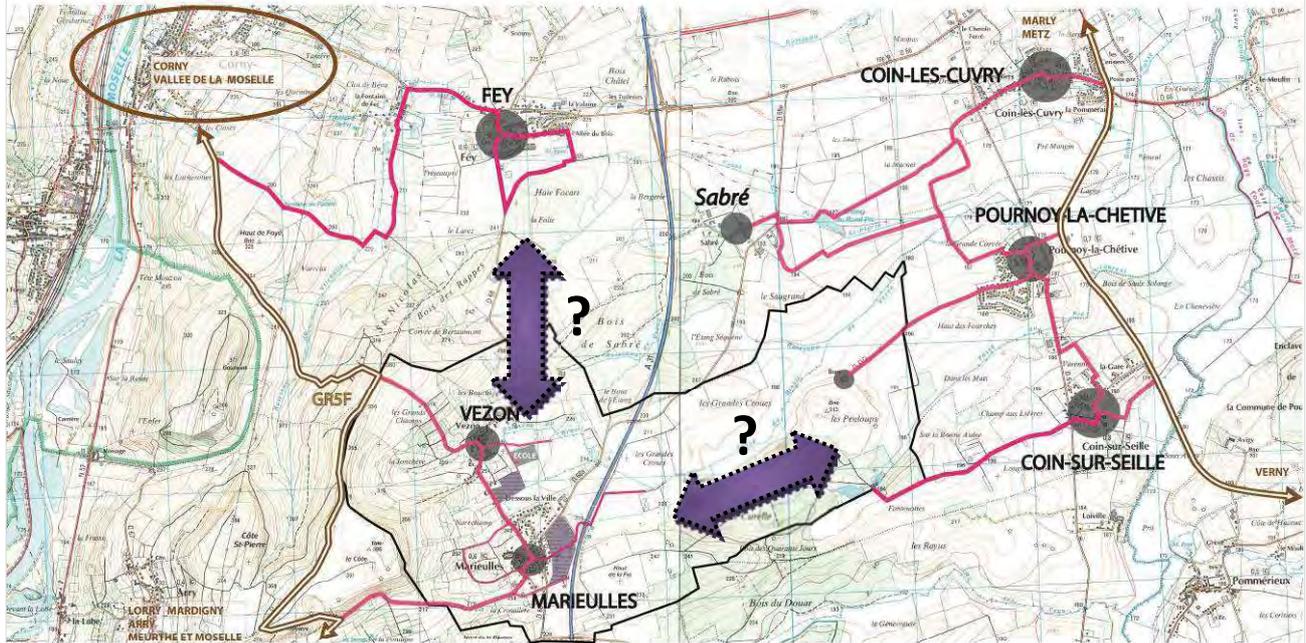
Le PDU approuvé en avril 2006 a prescrit un schéma directeur vélos qui a pour objet d'orienter le développement d'un réseau cyclable et d'assurer une continuité et une cohérence des itinéraires à l'échelle de l'agglomération.

Ce schéma n'apporte aucune prescription en matière de cheminements doux (vélo ou piétons) pour le secteur sud-ouest.

### ***... mais une commune pourtant inscrite au cœur d'un carrefour d'itinéraires modes doux majeurs au sud de Metz-Métropole***

Comme toutes les communes de l'agglomération, Marieulles-Vezon est parcourue par les itinéraires de la carte des balades nature de Metz Métropole mise à jour en 2009.

MISE EN RELATION DES TERRITOIRES / ETAT DES LIEUX



> Fond : IGN



> Chemin privé localisé dans le Bois de Curelle



> Chemin communal d'avant-côte menant au cœur de Marieulles



> Chemin communal, le long du stade de football



> Chemin communal permettant d'accéder au GR5F par le sud-ouest de la commune

La commune est donc au cœur de l'un des vingt itinéraires thématiques individualisés par le topo-guide qui accompagne la carte des balades nature :

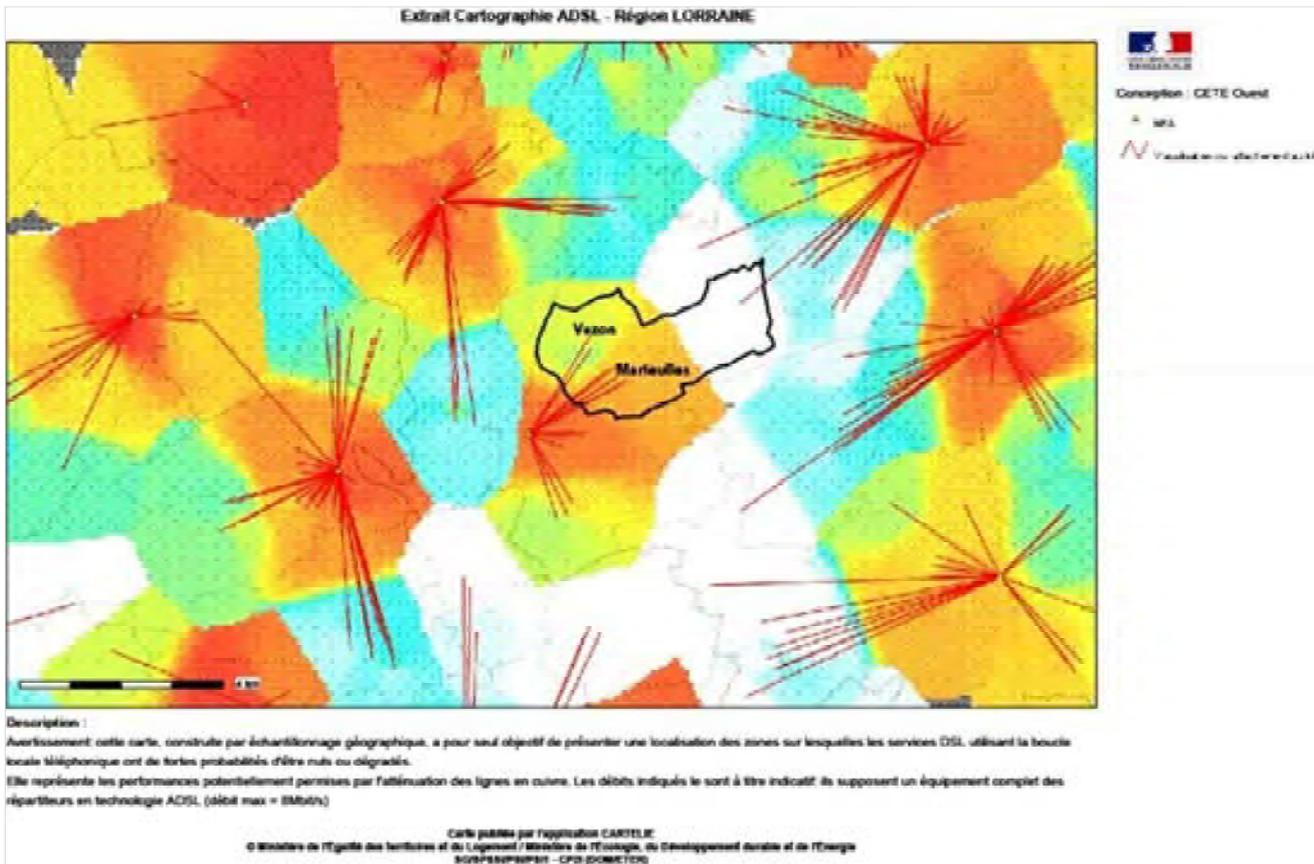
- La « Promenade des orchidées », d'une longueur de 7,5 km relie Marieulles-Vezon à Lorry-Mardigny via les pelouses calcaires. Cet itinéraire offre notamment des vues sur la campagne environnante et sur Lorry-Mardigny.
- Marieulles est également traversée par le GR5F qui relie Fey via Corny au nord et Lorry-Mardigny au sud.

La carte figurant en page ci-contre permet de constater une absence de véritable liaison vers l'est avec les communes de Pournoy la Chétive, Coin sur Seille et Coin-lès-Cuvry. L'A31 contribue à cette coupure.

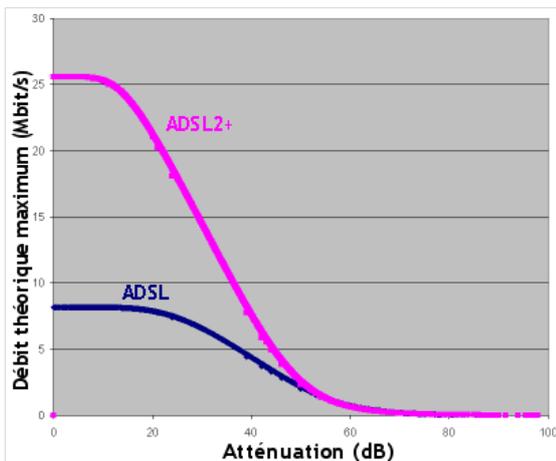
Par ailleurs, la commune souffre également d'un déficit de relation directe vers le nord de l'agglomération et plus particulièrement avec Fey.

Néanmoins, les itinéraires existants contribuent de façon importante à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune. Il sera indispensable de conserver mais, également, d'étendre le réseau de cheminements vélos et pédestres afin de desservir harmonieusement l'ensemble de la commune et les territoires voisins.

En cas d'extension de l'urbanisation de la commune, un soin particulier doit être apporté à la prise en compte des cheminements piétons-vélos, qu'il soit fonctionnel (rejoindre le bourg) ou touristique.

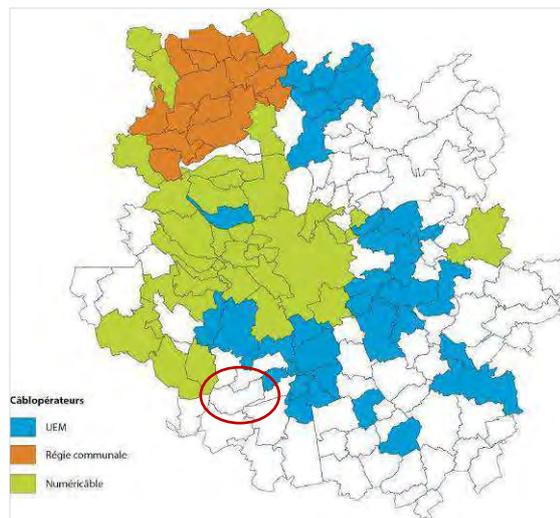


> Source : CETE de l'ouest / Ministère de l'aménagement durable et de l'énergie



> Graphique d'atténuation des débits (Source : Etat/ANT)

> Communes desservies par un opérateur du câble (SCOTAM)



## 1.7 Les technologies de l'information et de la communication

### ***Une couverture Haut Débit relativement satisfaisante***

#### Un bon niveau de performance grâce à la proximité du NRA

La commune de Marieulles-Vezon est raccordée au réseau téléphonique de France Télécom via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) de Lorry-Mardigny.

La proximité du NRA permet à la commune de disposer d'un niveau de débit satisfaisant et d'être éligible à des offres ADSL. Le répartiteur n'étant pas dégroupé, les foyers de Marieulles-Vezon restent dépendants de l'opérateur historique. Cette situation peut expliquer l'absence d'offre pour la télévision par ADSL imposant de passer par le satellite.

En moyenne l'atténuation du signal pour les foyers de Marieulles est de l'ordre de 26 db ce qui en théorie permet d'offrir des débits de plus de 6 Mbits/s en ADSL voir de 14 Mbits/s en ADSL+.

En revanche, en raison d'un éloignement plus important au NRA, les foyers situés sur Vezon rencontre une atténuation plus importante d'environ 43 db. Ceci ne compromet par l'éligibilité à une offre ADSL en revanche les débits sont inférieurs à 5Mbits/s.

#### Une absence d'offre câblée

A la différence des communes limitrophes tel que Pournoy-la-Chétive et Corny-sur-Moselle, la commune de Marieulles-Vezon n'est pas desservie par les réseaux de Numéricâble, de l'UEM ou des Régies Communales.

#### Une couverture Très Haut Débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure, pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égales à 30Mbit/s (demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s).

Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs.

En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole.

Par cette intention d'investissement (co-investissement Orange et SFR), le déploiement FTTH sur la commune de MARIEULLES débutera en 2015 pour une durée de 5ans.

#### Une couverture Haut Débit mobile satisfaisante

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires.



Ceci se vérifie pour la commune de Marieulles-Vezon, qui ne présente pas de carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de 4 opérateurs : Orange, Bouygues, Free et SFR (données ARCEP, atlas départemental de 2009 réactualisé en 2012).

La couverture 3G sur la commune de Marieulles-Vezon est permise par la présence d'une antenne relais multi-opérateur située sur le ban communal. Cette antenne est utilisée par Bouygues, Orange et SFR (Free utilisant les réseaux 2G et 3G d'Orange) et implantée sur un pylône situé sur le chemin d'exploitation Au Fond du Pré.

La disponibilité d'une couverture en services mobile Très Haut Débit de 4ème génération nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G). A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basée sur ces technologies est quasi-nul.



> Antenne relais multi-opérateur localisée au sud du village le long de l'A31



> Chemin communal d'avant-côte menant au cœur de Marieulles



> Parade des soldats prussiens en 1916



> La libération, après-guerre 39-45

## II.2 Le cadre urbain

### 2.1 Eléments d'histoire et de patrimoine urbain remarquable

#### *Historique communal*

L'existence de Marieulles remonte au moins à 50 ans avant J.C. Marieulles, faisant partie de "l'Isle" (entre Moselle et Seille) est attesté en 691 sous le nom de Mariolas.

DROGON comte de Champagne et duc de Bourgogne fait don de la seigneurie de Marieulles à l'abbaye messine de ST ARNOULD. L'existence d'une paroisse est attestée pour la première fois en 962.

En cette année, l'évêque de Metz ADALBERON I (929-962) donna la cure de Marieulles à l'abbaye de St-Arnould pour fournir aux religieux de celle-ci les moyens de recevoir les hôtes que la proximité de la ville de Metz rendait très fréquents dans cette abbaye.

Vezone apparaît dans les documents au XV<sup>ème</sup> siècle, le village formait un fief indépendant donné à l'abbaye de ST CLEMENT par l'évêque BERTRAN. Sa chapelle était une annexe de la paroisse de MARIEULLES.

A la révolution les deux communes indépendantes de MARIEULLES et de VEZON font partie du canton de CORNY, pour être définitivement rattachées au canton de VERNY en 1802. La commune de VEZON fut rattachée, par décret impérial, à celle de MARIEULLES le 22 Février 1812.

#### L'annexion et la guerre de 14-18 :

Marieulles-Vezon devint allemande comme les autres communes de Moselle en 1871. Une partie des habitants quittèrent la commune pour s'installer en France et souvent ne plus revenir. MARIEULLES fut renommé MARENDORF et VEZON WINZERSHEIM.

Durant la première guerre mondiale, étant proche du front, le village fut occupé par de nombreux militaires allemands qui entreprirent de nombreux travaux dont il subsiste encore quelques traces : des abris bétonnés (visibles à la sortie de Vezon), une voie ferrée et un téléphérique qui alimentaient en matériaux les casemates de la côte d'Arry et un réseau d'adduction d'eau destiné à l'usage des militaires allemands.

#### Les expulsés de 1940 :

La germanisation de l'Alsace et la Moselle fut décidé par Hitler le 28 septembre 1940. MARIEULLES devient MARIELLEN. Les habitants de Marieulles étaient jugés trop francophiles pour rester dans leur lorraine natale.

Les futurs expulsés furent prévenus et invités à choisir: la "Watergau" à l'est du Reich ou la France. Ce choix décidé (pour la France), une semaine fut accordée pour se préparer à partir avec 30Kg de bagages et 2000 Francs par personne.

### Le café de Vezon



> En 1905



> En 1925



> Aujourd'hui

### Le café de Marieulles



> En 1905 pendant l'annexion



> En 1947 bombardé par les Américains



> En 1955, le café a été reconstruit



> Le café aujourd'hui

### **Origine du nom de Marieulles et de son blason**

Déjà cité en 691 dans une charte de donation sous le nom de Mariolas et en 1161 sous celui de Margoil, Marieulles prit son orthographe actuelle au XVème siècle.

De 691, date de la donation par le duc Drogon de ses terres de Marieulles à l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, jusqu'à la Révolution, la paroisse appartenait à cette abbaye. Ce qui explique que les armes de Marieulles comportent un aigle, blason de l'abbaye. La tour, sur l'autre partie des armes, se trouve sur les blasons du pays de l'Isles qui sont les terres situées entre la Seille et la Moselle.



Sous la pression de l'occupant, le 13 Novembre 1940 les habitants de Marieulles Vezon ont du quitter tous leurs biens pour une destination inconnue. Ils furent accueillis dans diverses localités de Haute-Garonne (31) et du Gers (32).

#### La libération :

Le 17 septembre, sous le brouillard, les premiers américains de la 5eme DI arrivent à Marieulles depuis la côte d'Arry.

Après de furieux combats les américains investissent le village en fin de journée. Le village fut encore le théâtre de combats et de bombardements qui causèrent de nombreux dommages (voir le quartier du Haut-Lessy ci-contre) jusqu'au 25 septembre.

Les villages ne furent totalement libérés que le 10 Novembre. En mémoire de ces libérateurs, une rue du lotissement "aux Termes" de Vezon porte le nom de John D NOEL, soldat de la 95eme Division d'Infanterie US, tombé au combat à Vezon le 21 Octobre 1944.

#### ***Un patrimoine urbain riche***

Les centres historiques des deux villages sont marqués par des constructions anciennes et un urbanisme groupé relativement dense typique des villages de côte.

A cette morphologie du bâti pittoresque, on peut ajouter la présence de plusieurs éléments patrimoniaux remarquables qui singularisent et identifient clairement le paysage urbain de la commune. Ces éléments sont décrits ci-après :

#### L'église de Marieulles :

L'église Saint Martin de Marieulles date de plusieurs époques, qui s'échelonnent du XIIIème siècle (Tour carrée) au XVème (chœur) et XVIIIème (nef). Son clocher fortifié, une tour massive à trois étages et fenêtres de tirs, faisait partie de l'ensemble des églises fortifiées du Pays Messin, destiné à retarder une armée s'avancant sur Metz et à protéger les habitants des pillards.

La nef détruite par un incendie en 1579 fut reconstruite en 1750. Le Maître autel date du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'autel face au peuple a été réalisé en 1991 par un habitant de Vezon avec les douves d'anciennes cuves à vin.

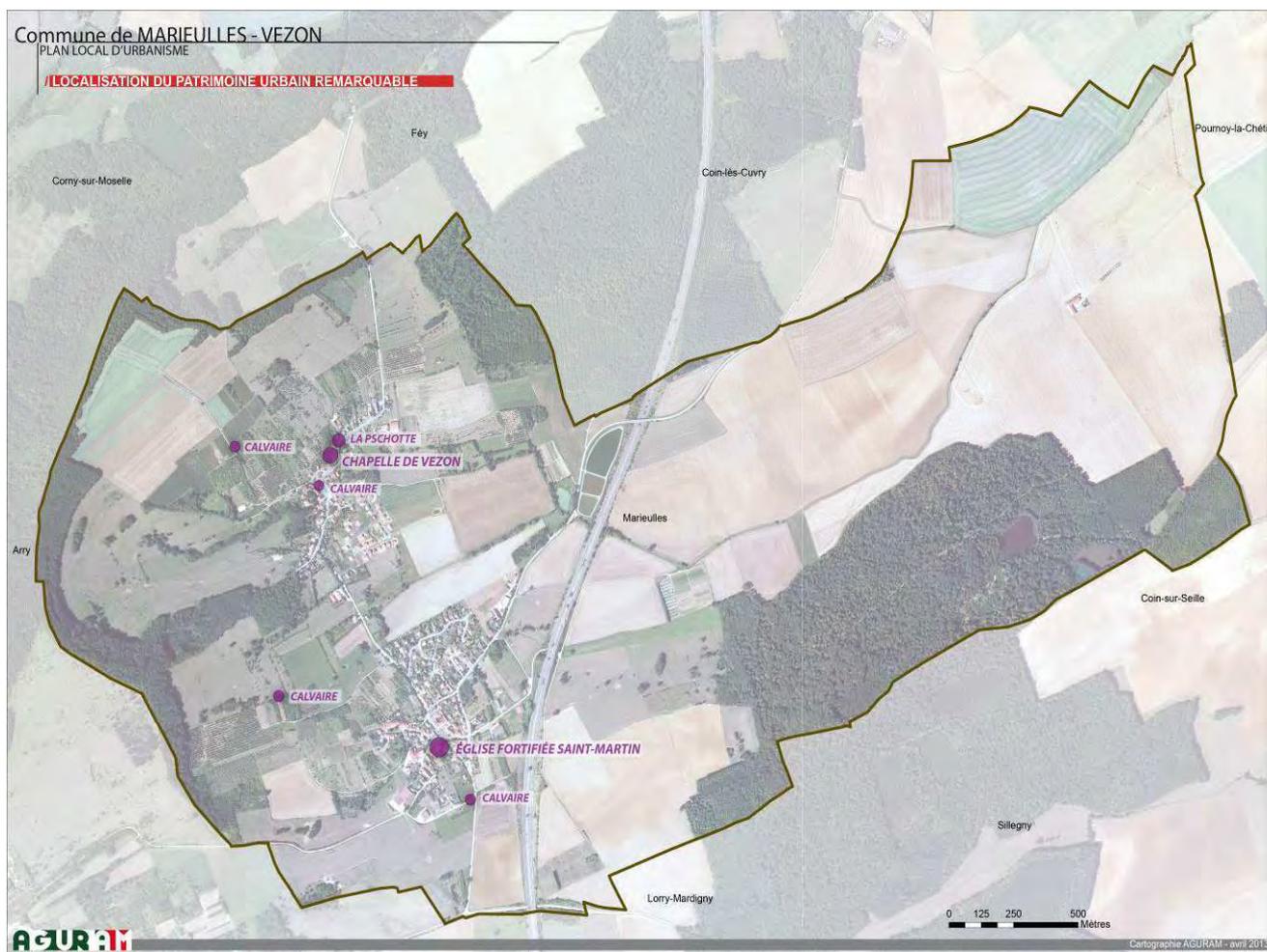




> La chapelle de Vezon (Source internet)



> Vue sur la fontaine de la Pschotte (Source internet)



> Carte-postale ancienne témoignant du passé viticole du village de Vezon (début du XX<sup>ème</sup> siècle)

### La chapelle de Vezon :

La chapelle de Vezon fut construite en 1538 par les moines de Saint-Clément, et dédiée à Saint-Léonard ; saint patron fêté le 6 novembre.

En 1908, la chapelle est rénovée ; on y rajoute trois vitraux (dons des familles du village) ; un autel en métal (le précédent était en pierre) provenant d'une paroisse de Montigny-lès-Metz et la sacristie (abattue en 1994, car elle compromettait la stabilité du clocher).

### La pschotte : fontaine de Vezon :

Il y a plus d'un siècle, les femmes de la contrée avaient coutume de venir en pèlerinage à Vezon et de boire à la fontaine ferrugineuse situé à l'entrée du village.

Ensuite elles allaient prier dans la chapelle dédiée à Saint Leonard. Ce saint ermite mort vers 559 est considéré comme le protecteur des animaux domestiques, patron des prisonniers et des femmes enceintes. La légende veut qu'il ait obtenu à la reine Clotilde, femme de Clovis, une heureuse délivrance dans un accouchement difficile. Il se pourrait donc que la Pschotte, jadis source sacrée, soit devenue une fontaine placée sous l'invocation du saint abbé du couvent de St Léonard de Noblat près de Limoges. On aurait alors construit à proximité de la source un petit sanctuaire dédié à Saint Leonard et les femmes enceintes y seraient venues faire des vœux et prier pour obtenir une heureuse délivrance.

### Le petit patrimoine :

La carte ci-contre recense les principaux éléments constitutifs du patrimoine urbain de la commune ainsi que des éléments de « petit patrimoine » tel que les calvaires, les vieux murs, ...

### La culture et la vigne :

La culture de la vigne est ancienne et traditionnelle sur les côtes de Moselle (encore 6 000 hectares au 19ème siècle). Le 18e siècle et la première moitié du 19è siècle connaissent l'apogée du vignoble qui assure l'essentiel des revenus des villages des côtes de Moselle.

A la fin du 19ème siècle commence le déclin dû à l'industrialisation, au développement des transports, aux ravages du phylloxera, à l'apparition du mildiou et de l'oïdium. Comme beaucoup de vignobles septentrionaux, celui de la Moselle ne s'en releva pas.

Depuis 1980, il renaît petit à petit. En 1951, un décret du Ministère de l'agriculture officialise la possibilité de produire des V.D.Q.S (vin de Qualité Supérieure) à Vezon. En 1986, un nouveau décret concerne cette fois Marieulles. La fin des années 80 et le début des années 90 voient se développer des plantations grâce à de nouveaux viticulteurs.

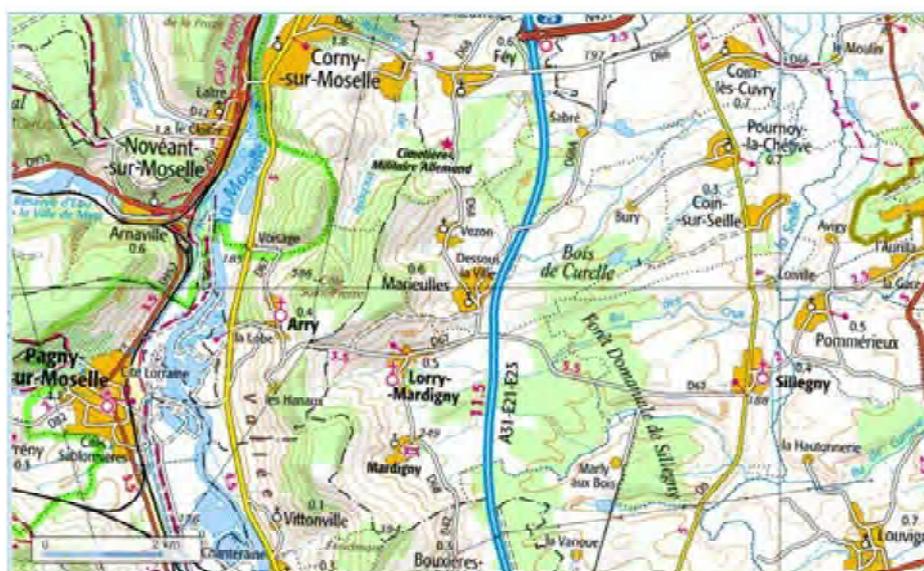
Alors que quelques hectares étaient cultivés dans les années 80, la vigne en pays Messin représentait lors des vendanges de 1999 près de 14 ha pour partie située sur le ban communal de Marieulles-Vezon.



> La carte de Cassini de 1760 (source IGN)



> La carte des Naudins (1704 à 1736) (source IGN)



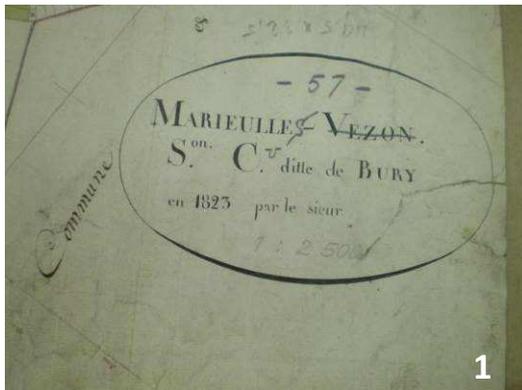
> La situation actuelle (source IGN)

## 2.2 Le noyau ancien et son évolution

La carte de Cassini de 1760 indique « Marieul » et « Vezon ».

La carte des Naudins, réalisée de 1704 à 1736, sans avoir la précision d'un cadastre exprime la morphologie du village et de son environnement. Elle dépeint particulièrement l'organisation et la morphologie urbaine particulière de Marieulles et de Vezon. Marieulles est constitué d'un chapelet d'îlots d'habitation bien distincts des uns des autres, organisés autour d'un maillage de chemins. Vezon, est en revanche organisé autour d'un centre à l'intersection presque symétrique de deux voies. Il est également intéressant de remarquer que les deux bourgs de Marieulles et Vezon était séparés physiquement par la présence d'un bois qui a disparu de nos jours.

La carte des Naudins appuyée de la carte IGN témoigne de la manière dont le village s'est implanté au pied des avant côtes de Moselle suivant les courbes de niveau du site au-dessus des zones humides et des affluents de la Seille. De même, les deux bourgs se sont implantés entre deux collines, à l'abri des vents dominants.



*Le plan cadastral de 1823 (photo 1 - Archives Départementales) donne davantage de précisions sur les premières constructions du village.*

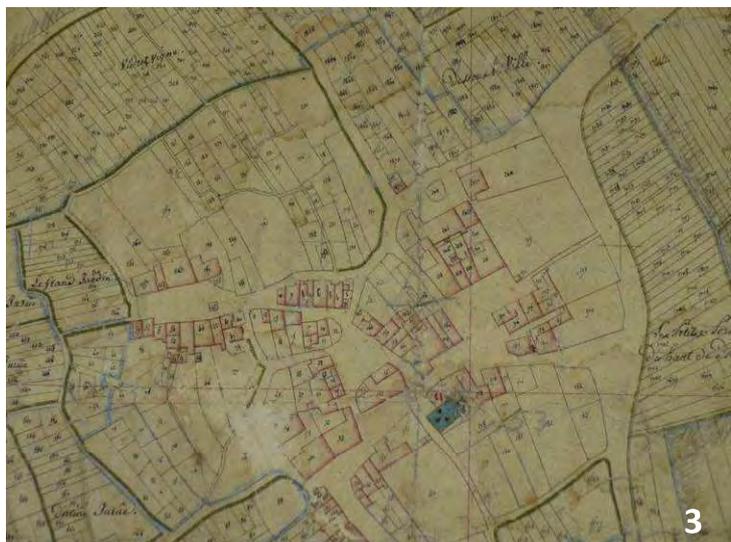
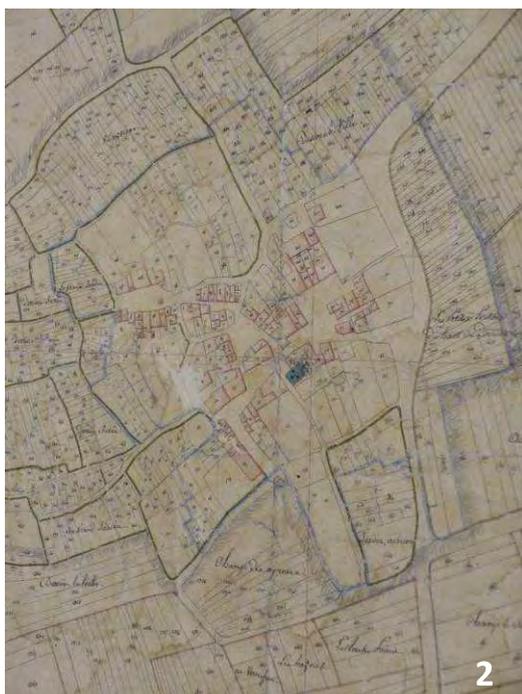
*Ce plan permet d'appréhender distinctement l'organisation générale et le rapport étroit entre le parcellaire et les bâtiments en alignement sur la rue.*

*Le cadastre napoléonien de 1823 (photos 2 et 3 - Archives Départementales) ne représente que Marieulles.*

*La structure urbaine du village historique n'est pas linéaire contrairement « au village rue lorrain » traditionnel. Des îlots d'habitation forment comme des cours intérieures.*

*Le lieu- dit « sous la ville » accueillera un futur lotissement dans les années 70.*

*La morphologie urbaine du village a quelque peu évolué depuis 1823. Le bâti sur la place de l'église a laissé place depuis à une grande place minérale*



# Commune de MARIEULLES - VEZON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

// Deux entités urbaines distinctes par leur morphologie urbaine différente



Les centres anciens de Marieulles et de Vezon constituent deux entités bien distinctes aux qualités urbaines et architecturales remarquables. Leurs morphologies urbaines respectives est assez différente :

- Urbanisation sous forme d'îlots centraux à Marieulles,
- urbanisation plus linéaire le long d'une voirie principale à Vezon

Les deux villages desservent un habitat lorrain traditionnel formés d'anciennes fermes et de maisons de vigneron, qui forment en partie un front bâti continue avec de larges usoirs (en particulier à Vezon).

Vezon s'est développé d'une manière linéaire au Nord et au Sud le long de la rue principale sinueuse puis de manière plus importante avec « le lotissement aux termes ».

Marieulles s'est plutôt développé historiquement au sud d'une manière plus uniforme. Le lotissement « Sous la ville », réalisé durant les années 80, constitue un bouleversement du développement urbain car il s'est développé vers le nord de l'entité villageoise avec une quarantaine de pavillons individuels, se déployant sur une superficie équivalente au village d'autrefois.

Marieulles et Vezon ont gardé leur propre entité urbaine, malgré la présence de quelques maisons isolées qui se sont implantées entre les deux villages. Le fait que Marieulles soit historiquement distinct de Vezon a engendré la création de facto de deux centralités villageoises.

A Marieulles, la place de l'église et dans son prolongement la place Saint-Martin en constitue le cœur naturel. A Vezon, il devient plus difficile de localiser le centre, en raison notamment du développement du village qui s'est fait autour de la voirie principale.

#### ***La place Saint-Martin et la place de l'église à Marieulles***

Véritable place centrale du village, ces deux secteurs sont bordés par de l'habitat traditionnel lorrain. Elle constitue un lieu convivial et intime de par sa configuration fermée.

La réhabilitation réalisée sur la place Saint-Martin (traitement spécifique de l'espace public : pavé, tarmac coloré, ... ; plantation ; places de parking délimitées) contribue à faire de ce lieu un espace unique et privilégié du village qu'il conviendra de conforter.

La place de l'église de l'autre côté de la voirie n'a pas toujours eu cette configuration, une ferme occupait la partie centrale de la place.

Celle-ci a été détruite afin d'ouvrir cet espace et de le conforter l'espace public. Actuellement cette place est occupé par du stationnement anarchique.



> La place Saint-Martin, au centre de Marieulles



> La place de l'église, à Marieulles



> « La place devant l'auberge », à Vezon



> Habitations entre Marieulles et Vezon



> Bâtis traditionnels proche de la place de l'église



> Bâti ancien, place Saint-Martin



> Maison « période reconstruction », rue des Vignerons



> Bâti traditionnels, rue des Vignerons

L'habitat jouxtant la place Saint-Martin et la place de l'église répond à des caractéristiques du bâti traditionnel lorrain (front bâti continu en bordures du parcellaire, toiture en terre cuite rouge, faîtage des toitures parallèles à la rue, de portes de granges réhabilitées, présence d'encadrement en pierre de Jaumont,...). Ces caractéristiques se prolongent dans les rues adjacentes à ces places.

### **« La place devant l'auberge » à Vezon**

Vezon, ne possède pas de place centrale, et ainsi se rapproche davantage des villages rues traditionnels lorrains.

On distingue néanmoins à l'intersection des rues des Vignerons, du Paquis et du Neu Pré, un espace ouvert conforté par la présence de larges usoirs devant la ferme et l'auberge de Vezon qui forme une place au cœur de l'entité villageoise. Ce lieu constitue naturellement une centralité pour le village qui pourrait être davantage confortée.

### **Les reconstructions des années cinquante et soixante**

Bien que les deux entités villageoises aient subies les dommages de la guerre, les opérations de reconstruction ont respecté les formes et les caractéristiques du bâti lorrain traditionnel. Cette homogénéité dans les formes urbaines réside dans la continuité durant des siècles des systèmes constructifs, la répétition du savoir-faire traditionnel et la constance dans l'usage des matériaux.

La plupart des anciennes bâtisses comportent deux niveaux de hauteur (R+1) et, pour les plus importante un étage supplémentaire. Leurs toitures se composent de façon générale d'un faîtage parallèle à la rue, à deux pans pour les maisons. Les ouvertures encadrées de pierre de taille, en général plus hautes que larges, alignées verticalement et horizontalement, comportent des volets et sont caractéristiques de la maison lorraine traditionnelle. Les toits peu pentus de tuiles rouges donnent une unité au village.

Comme mentionné précédemment, Marieulles-Vezon a connu des dommages de guerre important, si bien que des portions entières de rue ont été détruites. A la fin de la guerre, il a fallu reconstruire vite de manière à accueillir à nouveau les populations revenues au village.

Des constructions en ossature bois avec des toits à deux pans perpendiculaires au parcellaires ont permis de reconstruire rapidement. Mais ces modes de reconstruction très présent rue des Vignerons en sortie de Vezon et quelque peu au cœur de Marieulles rue du Patural ne coïncide plus avec les modes de construction traditionnels. « Ces chalets » initialement uniforme ont aujourd'hui été confortés et personnalisés par des ajouts de parements ou l'installation de vérandas.

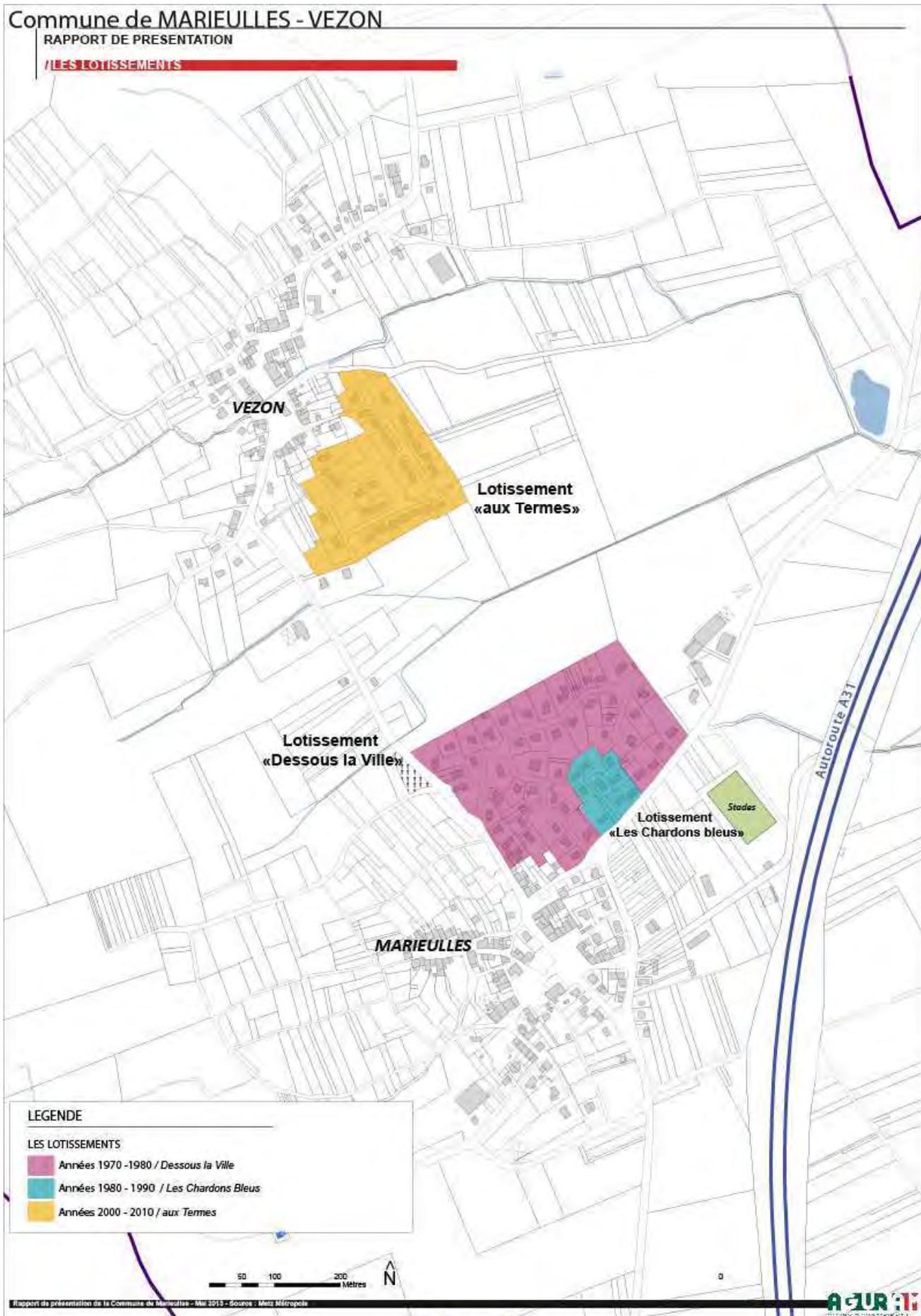
D'autres modes de construction ont fait leur apparition durant cette période : des constructions en moellons avec des ouvertures ayant néanmoins perdu leur encadrement en pierre de Jaumont.

Ces constructions présentent des appuis en béton et sont pourvues de volets mécaniques ou roulants rompant avec l'équilibre des traditionnels volets en bois du village ancien.

Commune de MARIEULLES - VEZON

RAPPORT DE PRESENTATION

LES LOTISSEMENTS



## Les rénovations et implantations récentes

Plus récemment, simultanément aux extensions pavillonnaires des lotissements, le centre villageois a fait l'objet de diverses opérations de constructions ou de rénovations.

Il est à noter que des constructions de ce type ont respecté les formes traditionnelles du village ancien (cf. maison récente rue des côtes). Mais d'autres, en diffus, se sont implantées en contradiction directe avec l'architecture urbaine de l'époque, qui présente une architecture déconnectée du contexte patrimonial historique. L'usage de tuile bicolore sur un toit à pans multiples accompagné d'une tourelle ne correspondant pas à l'usage constructif traditionnel.

Par contre, la réhabilitation d'un corps de ferme place de l'église à Marieulles qui s'est efforcé de conserver les éléments patrimoniaux et architecturaux d'origine. Certains volumes et percements ont été améliorés notamment à l'arrière de la construction pour y ajouter une touche de confort moderne mais les encadrements en pierre de Jaumont, les enduits traditionnels et la couverture en tuiles rouges ont été respectés.

Un certain nombre de constructions dans le village ont également conservé leur structure d'origine mais des percements supplémentaires ont été ajoutés modifiant de fait les caractéristiques de la façade et les enduits ajoutés ne laissent plus paraître les pierres de taille de la construction ancienne.

## 2.3 Les extensions pavillonnaires

### Les extensions en diffus

Simultanément à la réalisation des lotissements, le village a poursuivi quelque peu son développement le long de la RD 68 et RD 68 a, et ce de part et d'autre du centre historique. Bénéficiant des infrastructures routières et des raccordements aux réseaux, certaines maisons ont eu la possibilité de s'implanter en première ligne dans des dents creuses ou en prolongement du bâti ancien.

Durant les années 1980-1990, se sont implantés en diffus quelques pavillons en surplomb de la rue des vigneron à Vezon ainsi que le long de la voirie principale en sortie du village de Vezon en direction de Fey.

De même à Marieulles, quelques habitations se sont implantées en diffus le long de la RD 68 a et de la RD 68 en direction de Lorry-Mardigny ainsi que le long de la rue des Agneaux et du Haut-Lessy, au sud du village.

Ces extensions sont venues combler les parcelles laissées vacantes, et constituent désormais un front de rue complet en prolongation du cœur de village.

### Le lotissement « Dessous la ville »

Construit à la fin des années 70 au Nord-Est de Marieulles, ce lotissement n'a pas modifié la physionomie du cœur de village.



> Photos du lotissement « Dessous la Ville », à Marieulles (1, 2, 3)

> Photos du lotissement « Aux Termes », à Vezon (4, 5, 6)



Celui-ci est venu se greffer au tissu ancien existant. Contrairement à d'autres lotissements construits usuellement à la même époque, il n'est pas en impasse parce qu'il possède une entrée et une sortie rue des Moissons et rue des Vergers. Une amorce de voirie était prévue rue des moissons vers la RD68a mais n'a pas été réalisée.

Ce lotissement est constitué d'un bâti uniforme sur des surfaces largement plantées et arborées. Ses pavillons, généralement conçus avec un rez-de-chaussée surélevé au-dessus d'un vaste sous-sol, sont abrités pour la plupart, d'une toiture à quatre pans (ou davantage). Certains bâtiments sont recouverts d'ardoise ou de tuiles sombres, ce qui rompt avec les traditions constructives du village ancien. Il constitue la première opération de lotissement d'importance sur la commune.

### ***Les chardons bleus***

Une opération intermédiaire de lotissement a vu de jour dans les années 1990 aux Chardons Bleus. Constitué de quelques parcelles, ce lotissement est configuré en impasse.

### ***Le Lotissement « aux termes »***

La seconde opération quelque peu équivalente à celle de « sous la ville » en termes de pavillons implantés est le lotissement « aux termes » à Vezon. La construction de ce lotissement a notamment été rendue possible par la création de la lagune en contrebas du village le long de la RD 68a. Le lotissement est accessible par la rue du Paquis et la rue du Neu-Pré.

Composé de 44 parcelles de surface moyenne de 7 a, celui-ci est plutôt bien intégré au tissu ancien. Son implantation à l'est de la voirie principale sur un point haut du village fait qu'il ne souffre pas des nuisances sonores de l'autoroute située à plusieurs centaines de mètres en contrebas. D'un point de vue visuel, sa situation en contrebas de la RD 68 lui confère un aspect relativement enclavé, par rapport au reste du village. Il propose des types d'architecture très différents. Certaines maisons habituelles de lotissement (en demi-niveau ou en rez-de-chaussée + combles) côtoient des bâtisses aux volumes cubiques manifestement contemporains.

**Marieulles-Vezon ne s'est donc pas développé de manière anarchique autour d'opérations de lotissement répétées et non pensées. Volontairement, les deux entités villageoises sont restées distinctes et les deux lotissements « Sous la Ville » et « aux termes » n'ont pas contribué au rapprochement physique des deux bourgs.**

**Les noyaux anciens des deux entités urbaines de la commune ont, par ailleurs, été préservés quand à leur patrimoine bâti ce qui a permis de garantir la qualité de l'identité du village. Un soin particulier doit être appréhendé par le PLU pour maintenir et renforcer cette situation.**

**Enfin, dans les zones pavillonnaires, la forme urbaine issue des différents règlements des lotissements successifs a conduit à un ensemble de constructions relativement homogène qu'il conviendra de préserver.**



> La Photo aérienne de la commune témoigne d'une présence importante de jardins, vergers et prairie qui structurent le paysage urbain des deux entités villageoises



> Jardins localisés à l'arrière d'habitations sur les avants-côtes, à Marieulles



> La RD68 au cœur de Vezon, un axe routier peu amène pour les autres usagers de l'espace public

## 2.4 L'environnement végétal du village

L'ensemble des habitations de Marieulles-Vezon, qu'il s'agisse de celles du bâti ancien du village, à quelques exceptions, ou les maisons individuelles, présente des parcelles avec un jardin auquel s'ajoute pour les plus grandes un verger.

Cet environnement végétal autour des habitations donne une réelle qualité de vie aux habitants, il contribue à inscrire le village dans le paysage agricole, arboricole et viticole du ban communal.

***La préservation des jardins et des vergers à l'arrière des maisons participe de la qualité de vie du village, elle doit être prise en compte dans le PLU.***

## 2.5 Les espaces publics

Les espaces publics de Marieulles sont principalement composés des rues et place du village.

### **La RD 68 : une voie normalisée pour l'automobile**

Traversant de part et d'autre la partie urbanisée du ban communal, cette voie à forte déclivité sur certaines sections constitue à la fois un élément de liaison entre Marieulles et Vezon, mais aussi un élément de rupture physique.

Cette route départementale normalisée pour l'automobile tout comme la RD 68 a, pose le problème de la vitesse excessive des automobilistes.

Sa forte déclivité pour certaines sections et ses nombreux virages notamment à Vezon, ne dissuadent pas les usagers.

De même la réalisation d'une zone 30 à proximité de la place de l'église à Marieulles couplée à la mise en place d'un ralentisseur surélevé n'a pas contraint davantage les automobilistes. Une vitesse importante est notamment observée en entrée et sortie de village.

Par ailleurs, le revêtement identique de la chaussée en tout lieu de la commune ne permet pas de marquer les centralités évidentes du tissu urbain (traversée du village à proximité de la place de l'église à Marieulles ou devant l'actuelle école maternelle de Vezon).

La vitesse uniforme et excessive des automobilistes couplée à l'entrée-sortie de l'école rend le site dangereux pour les enfants.

Le nouveau groupe scolaire situé en deuxième rang par rapport à la voirie primaire amoindri aujourd'hui ses problèmes de sécurité pour les enfants.

Commune de MARIEULLES - VEZON

RAPPORT DE PRESENTATION

LE MAILLAGE DES ESPACES PUBLICS



Des aménagements récents (réalisation d'une contre allée piétonne entre Marieulles et Vezon) réalisés par la municipalité permettent aux piétons et aux enfants se rendant à l'école (de Marieulles pour les primaires et de Vezon pour les maternelles) de se déplacer en toute sécurité. Cet aménagement a permis de recréer du lien entre les deux centres anciens.

La route départementale est desservie par un réseau de transports en commun, en témoignent les arrêts de bus desservant la commune.

#### ***La RD 68a : une voie dont le trafic est en constante évolution***

La RD68a ne traverse la partie urbanisée du ban communal que sur une faible distance, elle bifurque très vite vers l'ouest de la commune en direction de l'A31 par la zone de Sabré à Coin-les-Cuvry. Cette voie qui constitue une patte d'oie avec la RD 68 est dangereuse de par sa déclivité et son système de priorité à droite. En effet, nombreux sont les automobilistes venus de Sabré qui ne marquent pas l'arrêt pour se diriger vers Lorry-Mardigny. Des aménagements de sécurisation du site seront à réaliser.

#### ***La rue du Paquis et la rue du Neu pré à Vezon : des conflits d'usage à prévoir entre automobilistes, bus scolaires et riverains***

La réalisation du futur groupe scolaire n'est pas sans introduire des contraintes en termes de circulation aux niveaux de ses abords directs. La rue du Paquis et du Neu Pré seront donc pleinement concernés par une augmentation du trafic automobile. Une aire de retournement pour les bus scolaires et pour les véhicules privatifs est prévue devant le futur groupe scolaire. Néanmoins, des aménagements particuliers seront à envisager par la commune afin de sécuriser le carrefour routier au cœur de Vezon (à l'intersection de la rue des vigneron, de la rue du Paquis, et de la rue du Neu Pré).

#### ***Les rues des extensions pavillonnaires***

Comme mentionné précédemment, les deux extensions pavillonnaires majeures de Marieulles-Vezon, le lotissement sous la ville et le lotissement des termes, ont été plutôt bien intégrées au tissu urbain existant, dans le sens où des liens physiques ont été créés (pas d'impasse).

Il faut toutefois noter, que le lotissement « sous la ville » présente une caractéristique des extensions pavillonnaires de l'époque, à savoir une voirie intérieure en colimaçon. Cette forme d'espace public crée des espaces ouverts qui offrent une diversité de vues, de plus elle préserve de nombreuses possibilités de fleurissement et de plantation.

On observe également que des amorces de voiries ont été prévues, rue des Moissons, sans doute en vue d'une extension possible du lotissement.

Le lotissement des chardons bleus est desservi quant à lui, par une voirie rectiligne en impasse. Ce type d'organisation, très économe en espace public, produit des rues très minérales et ne laisse que très peu la possibilité de réaliser des aménagements paysager de qualité.



> Contre-allée piétonne entre Marieulles et Vezon



> Arrêt de bus TCRM, à Marieulles



> Espace public, lotissement Dessous la Ville



> À l'intersection de la rue des vigneron et de la rue du Paquis ...



> Espace public de loisirs, lotissement Aux Termes



> Traitement de l'espace public au centre de Vezon

Le lotissement « aux termes » présente également une morphologie de dessertes particulières. D'une part celui-ci est desservi par deux entrées-sorties, ce qui facilite les conditions de circulation à l'intérieur du lotissement.

Dans sa partie externe, les voiries de desserte sont linéaires et ne présentent que très peu de rupture entre le minéral et le végétal. Dans sa partie interne, le minéral laisse la place au végétal avec la présence d'un parc urbain rompant avec la linéarité des lieux.

Des cheminements piétons ont été créés afin d'assurer une continuité et des liaisons entre le cœur de village et le lotissement. De même, la commune a souhaité conservé une emprise de terrain afin de créer un cheminement piéton entre le lotissement des termes et le futur groupe scolaire.

### ***L'accès à la zone d'équipements publics et d'activités à Marieulles***

Sur sa partie est, Marieulles dispose d'un secteur dédié à l'implantation d'équipements collectifs (stade, foyer communal, ...) ou d'activités artisanales de proximité. La desserte de cet espace est assurée par la rue du Stade qui se termine en impasse au-delà de l'A31.

Cette situation avec un seul et unique accès peut être contraignante pour les usagers et plus particulièrement pour les véhicules de services (pompiers, ...) lors de manifestations particulières.

Il faut noter, néanmoins, qu'un chemin assez large (env. 4 m) et partiellement goudronné existe au droit du stade, sur la limite est de la zone d'activités.

Même s'il n'est pas aménagé pour actuellement, il pourrait offrir une possibilité complémentaire de voie secondaire d'accès au site. Une requalification du carrefour entre la RD68a et ce chemin serait en revanche incontournable compte-tenu du manque d'aménagements actuel.

### ***Les chemins ruraux et chemins d'exploitation***

Les chemins d'exploitation prolongent l'espace public vers les terres agricoles. Ils mettent en connexion les différentes parties du village à l'exemple à l'exemple du secteur dit « derrière la Bergerie » en direction du cimetière.

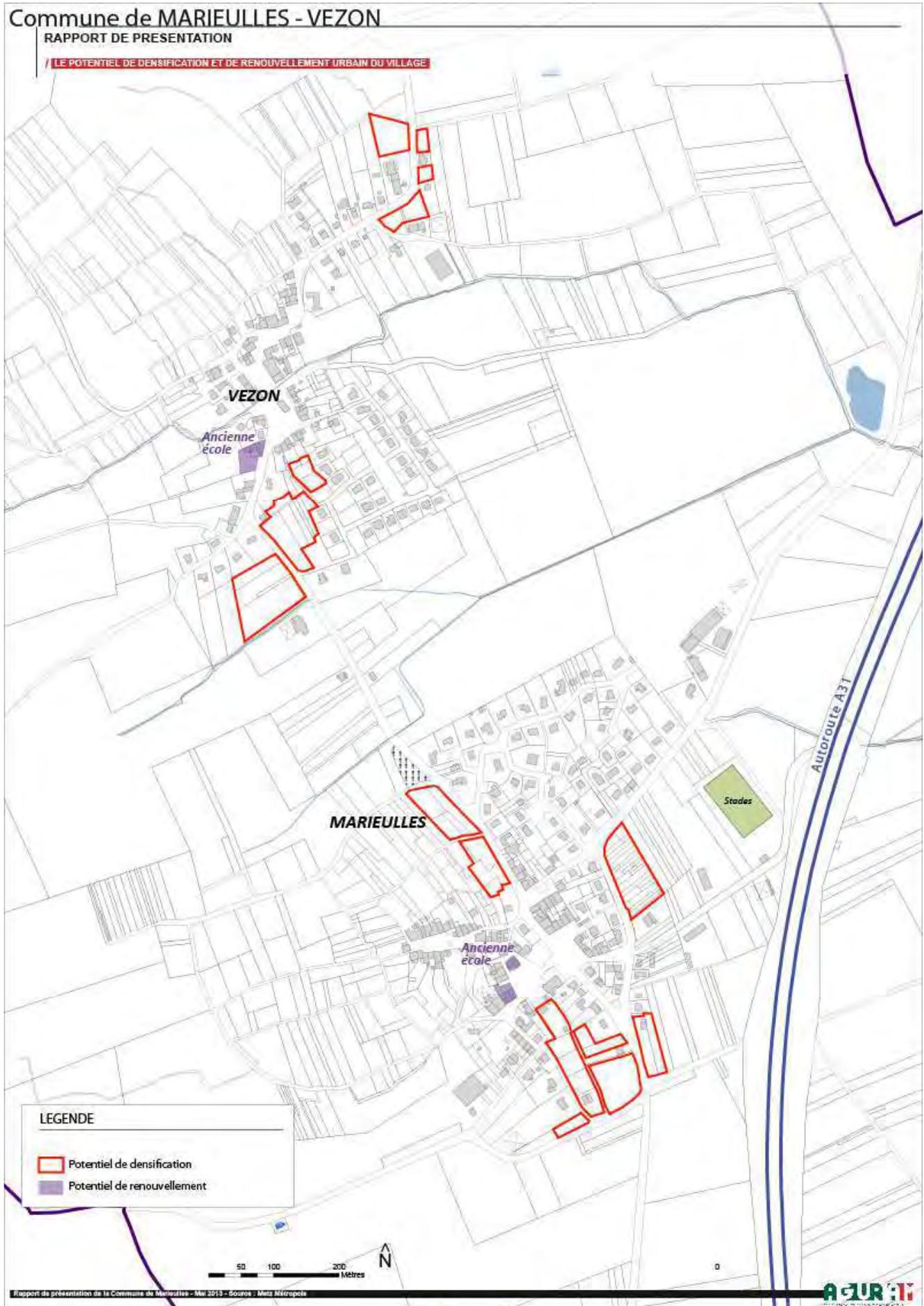
De nombreuses balades piétonnes démarrent de Marieulles-Vezon, le village étant le point de départ de chemins de randonnées indexés dans la carte des balades nature de Metz Métropole.

De même, des chemins agricoles desservant Marieulles servent de support aux randonnées vers les pelouses calcaires des côtes de Lorry-Mardigny et d'Arry.

# Commune de MARIEULLES - VEZON

## RAPPORT DE PRESENTATION

### LE POTENTIEL DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU VILLAGE



#### LEGENDE

-  Potentiel de densification
-  Potentiel de renouvellement

## 2.6 Le potentiel de densification et de renouvellement urbain du village

*En préambule, il est à noter que la présente analyse évoque des chiffres « bruts » qui doivent être confrontée aux contraintes, problématiques et intérêts agricoles, environnementaux, urbaines ou d'agrément présentées précédemment.*

On recense pour les deux entités villageoises un potentiel théorique de renouvellement urbain évalué à **1000 m<sup>2</sup> environ** et d'un potentiel théorique de densification évalué à **5 ha environ**.

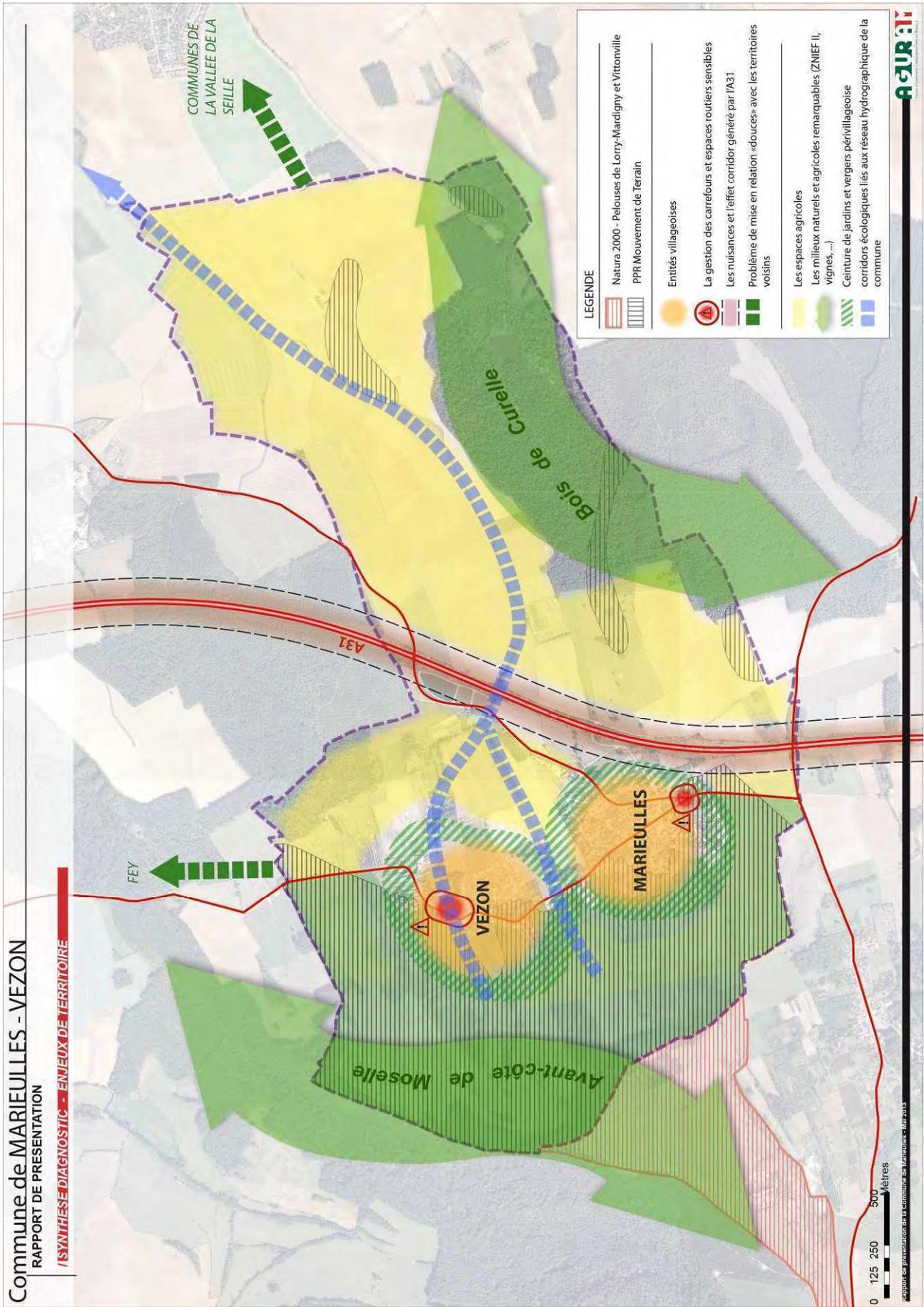
Les secteurs de renouvellement urbain identifiés (qui peuvent concerner des friches ou des bâtiments susceptibles d'être rénovés ou réhabilités) concernent **les 2 anciennes écoles** et une ancienne propriété située au cœur de Marieulles à proximité de l'église.

Le potentiel de densification identifié se compose de **dents creuses** laissées entre constructions, de **fonds de jardins** dont l'accès peut être facilement assuré, **de terres cultivées qui se sont retrouvées enclavées** par l'urbanisation.

Plusieurs terrains cartographiés sont malgré tout soumis à des contraintes fortes en matière d'urbanisation et plus précisément de constructions:

- au risque de mouvement de terrain (zone orange du PPRmt),
- à un mitage foncier très important,
- à la présence de jardins ou vergers intéressants du point de vue paysager et identitaire,
- à des problèmes de promiscuité avec le voisinage ou encore d'accessibilité.

Ainsi, le PADD de Marieulles ne pourra pas intégrer la totalité des espaces recensés sur la carte ci-contre.



## II.4 Synthèse du diagnostic

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans ce présent diagnostic, plusieurs problématiques ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Marieulles-Vezon

La carte ci-contre présente les différents éléments clés de la commune qui illustrent les propos suivants.

### Tableau de Synthèse des principaux constats et enjeux

#### **Environnement**

- Un relief et une nature des sols et sous-sols qui sont sujets aux mouvements de terrain (PPRmt)
- Un territoire riche en biodiversité inscrit dans les grandes trames vertes structurantes du sud messin et à proximité de secteurs naturels remarquables (Pelouses calcaires de Lorry-Mardigny, ...)
- Une commune particulièrement soumise aux nuisances de l'A31

#### **Paysage**

- Une commune façonnée par le paysage de côte ...
- ... et à la transition avec le paysage de plaine agricole de la Seille

#### **Démographie**

- Une population en constante augmentation mais un phénomène croissant de vieillissement de la population

#### **Habitat**

- Une typologie résidentielle classique des villages de Metz-Métropole
- Un manque de diversité des types de logements qui contraint les choix d'habiter et entrave le renouvellement des générations
- Avec 39 % des ménages à un logement social, il existe un parc locatif social « de fait » a Marieulles-Vezon mais dans le parc privé.

#### **Economie**

- Une commune contrainte par le manque de services et commerces de proximité

#### **Agriculture**

- Une activité agricole riche qui structure le territoire
- Une consommation globale de 60 ha entre 1945 et 2008 qui induit un phénomène d'étalement urbain significatif

#### **Mobilité**

- Une dépendance forte de l'automobile
- Des problèmes contenus de sécurité routière liés aux RD
- Un vaste réseau modes-doux à conforter et compléter

#### **Patrimoine et cadre de vie**

- un patrimoine urbain riche à préserver
- des espaces de jardins et de vergers à l'arrière des maisons qui participent de la qualité de vie du village

#### **Equipements**

- L'implantation d'un nouvel équipement scolaire intercommunal à Vezon en 2012 qui nécessite des réflexions en matière d'intégration urbaine et de gestion de ses effectifs dans le temps.
- Une commune qui dispose d'un bon niveau d'équipements de proximité, réparti harmonieusement sur le territoire

#### **Technologies de l'information et de la communication**

- Un réseau plutôt performant mais qui ne permet pas la diffusion d'un signal dédié à la télévision.

#### **Cadre urbain**

- Deux entités villageoises distinctes au niveau de la morphologie urbaine de leurs cœurs historiques respectifs
- Des extensions urbaines qui conservent cette distinction tout en proposant une morphologie différentes
- Un village qui dispose de peu de secteurs de densification et de renouvellement urbain

